

La croissance verte inclusive au Maroc

Une série d'études de cas



La croissance verte inclusive au Maroc

Une série d'études de cas



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport La croissance verte inclusive au Maroc:
Une série d'études de cas de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez
contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2015
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage: Octobre 2015

Langue : Original - Français

ISBN: 978-99944-61-91-2

eISBN: 978-99944-62-91-9

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant
demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir
un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: ©Mohamed El Hosni Alaoui
Région d'Ifrane, Maroc (UNESCO)

Table des matières

Sigles et abréviations	iii
Résumé	iv
1. Introduction	1
1.1. Contexte	1
1.2. Organization du rapport	2
2. Situations économique, sociale et environnementale	3
2.1. Situation économique	3
2.2. Situation environnementale	4
2.3. Situation sociale	6
3. Potentialités de croissance verte inclusive au Maroc	8
3.1 Croissance verte inclusive, emploi et entrepreneuriat verts	8
3.2 Les leviers indispensables pour le développement des métiers de l'environnement et leur employabilité	9
3.3 Agriculture: un découplage nécessaire	9
3.4 Énergie: la route vers les renouvelables	11
4. Cadre institutionnel et instruments de mise en œuvre d'une économie verte inclusive	14
4.1. Renforcement des mécanismes de protection de l'environnement	14
4.2. La Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) et son processus d'opérationnalisation	16
4.3. Poursuivre la mise à niveau institutionnelle pour l'économie verte inclusive au Maroc	18
5. Etudes de cas sur la croissance verte inclusive: bonnes pratiques	19
5.1. CAS n°1: Le Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA)	19
5.2. CAS n°2: L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH)	23
5.3. CAS n°3: Le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI)	25
5.4. CAS n° 4: Le Programme d'électrification rurale global (PERG)	29
5.5. CAS n° 5: Le Plan solaire	31
5.6. CAS n° 6: Le Programme national de gestion des déchets ménagers (PNDM)	33
6. Synthèse et recommandations	37
6.1. Quels prérequis à la croissance verte et inclusive ?	37
6.2. Synthèse des risques pour la mise en œuvre d'une économie verte inclusive	37
6.3. Mesures identifiées par le CESE	38
6.4. Conclusions	40
Références	41
Annexes	43

Liste des graphiques

Figure 1	Évolution du PIB et de la croissance économique (à prix courant base 1998)	3
Figure 2	Évolution de l'indice d'aridité	5
Figure 3	Évolution du PIB agricole (prix courants, base 1998)	10
Figure 4	Croissance de la demande en électricité, 1999-2011	12
Figure 5	Structure de la demande en énergie au Maroc et en France	12
Figure 6	Origine de l'énergie consommée	13
Figure 7	Répartition de l'eau dans le domaine public	20
Figure 8	Evolution des volumes d'eaux usées rejetées (milliards de m ³ /an)	21
Figure 9	Objectifs et état d'avancement du PNA	22
Figure 10	Évolution de la disponibilité en ressources en eau (en m ³ /habitant/an)	26
Figure 11	Répartition des objectifs en économie d'eau	26
Figure 12	Évolution du taux d'électrification	30
Figure 13	Évolution de la facture énergétique en % du PIB	31

Liste des tableaux

Tableau 1	Indicateurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté	6
Tableau 2	Indicateurs liés au désenclavement du monde rural au Maroc	7
Tableau 3	Evolution du taux de pauvreté relative	7
Tableau 4	Evolution de la qualité des eaux souterraines	20
Tableau 5	Evaluation des coûts de dégradation de l'environnement par les déchets	36

Sigles et abréviations

ABH :	Agences de bassins hydrauliques
AMDI :	Agence marocaine des investissements
BAD :	Banque africaine de développement
BEI :	Banque européenne d'investissement
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CEA :	Commission économique pour l'Afrique de l'Organisations des Nations Unies
CESE :	Conseil économique, social et environnemental
CNEDD :	Charte nationale de l'environnement et du développement durable
CRI:	Centres régionaux d'investissement
FEM :	Fonds mondial pour l'environnement
GIZ:	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit; entreprise publique de coopération internationale allemande
HCEFLCD :	Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification
HCP :	Haut-commissariat au plan
INDH :	Initiative nationale pour le développement humain
IRESEN :	Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles
MANE :	Mise à niveau environnementale
ONEE :	Office national de l'eau et de l'électricité (ex-ONEP : Office national de l'eau potable)
PAGER :	Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales
PERG :	Programme d'électrification rurale global
PMV:	Plan Maroc vert
PNA :	Programme national d'assainissement
PNDM :	Programme national de gestion des déchets ménagers
PNEEI :	Programme national d'économie de l'eau en irrigation
PNRR :	Programme national des routes rurales
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RDDA – V :	Rapport sur le développement durable en Afrique V
SIE:	Société d'investissements énergétiques
SNDD :	Stratégie nationale de développement durable
SNE:	Stratégie nationale de l'environnement
SPDE :	Système intégré de protection durable de l'environnement
TEP: T	onne équivalent pétrole

Résumé

A. Contexte et introduction

Ce rapport a été commandé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en vue d'identifier et évaluer les bonnes pratiques pour la croissance verte inclusive au Maroc. Le principal objectif des consultations dans ce cadre était de produire une étude documentant une série d'études de cas sur la croissance verte inclusive dans certains secteurs de l'économie du Maroc. Le rapport a contribué à informer le Cinquième Rapport sur le Développement Durable en Afrique (RDDA - V), qui a été préparé sous le thème *Promouvoir le développement durable en Afrique par le biais d'une croissance verte inclusive*.

La méthodologie comporte une étude documentaire, des consultations avec les différentes parties prenantes, ainsi que l'analyse des réussites, défis, bonnes pratiques et leçons apprises dans la mise en œuvre des activités de la croissance verte inclusive. Leur implication pour l'action publique, y compris les options de politique publique pour favoriser la croissance verte inclusive dans les secteurs sélectionnés, a également été examinée.

En documentant, à travers une série d'études de cas, les réussites, les défis, les bonnes pratiques et les leçons apprises dans le domaine de la croissance verte inclusive au Maroc, ce rapport facilitera le réseautage en matière de connaissances sur le sujet entre les États membres et les organisations régionales et sous-régionales, avec l'objectif de promouvoir le partage des meilleures pratiques, et d'amplifier et faire monter en puissance les réussites.

B. Contexte socio-économique et environnemental

L'examen de la situation marocaine montre que ce pays n'est pas resté sourd face à la crise internationale multidimensionnelle, à la fois financière, économique et environnementale. Comme conséquence, le Maroc est davantage engagé à réussir la transition vers un modèle de développement qui intègre les différentes dimensions du développement durable.

Au Maroc, les défis posés par le changement climatique sont une réalité. En particulier, la progression des zones arides et semi-arides a entraîné l'aggravation du phénomène de désertification, ainsi que la baisse des ressources hydriques. En 2012 par exemple, c'est la sécheresse qui fait chuter la croissance économique en entraînant un recul important de la valeur ajoutée agricole. La facture énergétique continue d'être la principale cause du déficit commercial marocain et un facteur limitant pour la croissance du PIB. Le pays importe environ 97 % de ses besoins énergétiques et consacre des dépenses importantes au titre des subventions à la demande des énergies fossiles.

Le présent rapport cherche à montrer comment le Royaume du Maroc s'est tourné vers la voie d'un développement socio-économique qui pose les bases d'une économie verte inclusive. Il présente les principales caractéristiques socio-économiques du pays, l'accélération du développement socio-économique au cours de la dernière décennie, trace les évolutions récentes dans le pays sur les plans politique, institutionnel, réglementaire, et aussi en termes de politiques sectorielles permettant d'éclairer sur le contexte marocain.

C. La croissance verte inclusive au Maroc

Au Maroc, l'engagement environnemental s'est peu à peu renforcé au fil des ans. Les deux discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors des fêtes du Trône de 2009 et 2010 ont accéléré l'action environnementale. Ainsi, La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) représente un tournant important dans les réformes institutionnelles marocaines. C'est à compter de cette

décision que l'action politique a cherché à rendre cohérents et compatibles le développement économique, la sauvegarde de l'environnement et le bien être social. La nouvelle Constitution parachève le caractère institutionnel de la protection de l'environnement et du développement durable puisque plusieurs articles y font référence. Enfin, le renforcement du cadre juridique, le renforcement des outils de suivi, d'évaluation et de prévention, la création d'observatoires de l'environnement et du développement durable, la définition des indicateurs de développement durable, la création du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement ; le renforcement des instruments économiques et financiers, avec la création de fonds, etc., complètent le dispositif marocain.

D. Série d'études de cas sur la croissance verte inclusive au Maroc

Le **Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA)** consiste en la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement, au renforcement du réseau pluvial, et en la réalisation des stations d'épuration de 330 villes et centres urbains avec un total de plus de 10 millions d'habitants. Il vise essentiellement à l'amélioration environnementale des bassins hydrauliques. Il est attendu du Programme National d'Assainissement (PNA) liquide qu'il permette d'atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 75 % à fin 2016, contre 72 % actuellement, 80 % en 2020 et de 100 % à l'horizon 2030, et de traiter et de réutiliser ou valoriser 100 % des eaux usées collectées à l'horizon 2030 contre 25 % actuellement.

L'**Initiative nationale pour le développement humain (INDH)** vise à la réduction de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, de développement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base et de soutien aux personnes en grande vulnérabilité. Le bilan de la 1ère phase de l'INDH 2005-2010 affiche des résultats positifs qui ont poussé les pouvoirs publics à lancer une deuxième phase INDH 2, qui se déroule sur la période 2011 – 2016.

Le **Programme national d'économie de l'eau en irrigation (PNEEI)** vise à la reconversion à l'irrigation localisée de près de 550 000 ha en 15 ans, à travers cinq composantes: (1) les modernisations collectives des périmètres de grande hydraulique; (2) les modernisations individuelles; (3) la valorisation des productions agricoles; (4) le renforcement du conseil technique; (5) et d'autres mesures d'accompagnement telles que la simplification des procédures d'octroi des aides financières de l'Etat, l'organisation des professions qui interviennent dans le secteur, la normalisation, etc.

Lancé en 1995, le **Programme d'électrification rurale global (PERG)** est une réponse à l'enclavement croissant du monde rural dans un contexte où l'accès à l'énergie est une priorité gouvernementale qui ne s'est jamais estompée avec le temps. En termes de résultats escomptés, alors que la population rurale raccordée au réseau électrique ne dépassait pas les 18 % avant le lancement du programme, il est prévu un taux d'électrification de près de 100 % en 2010.

Le **Plan solaire** marocain vise à la mise en place à l'horizon 2020 d'une capacité de 2000 mégawatts. Grâce à la mise en valeur du potentiel solaire, le projet contribuera à la réduction de la dépendance énergétique, à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions des gaz à effet de serre, et à la lutte contre les changements climatiques. En 2020, la puissance électrique installée en énergies renouvelables représenterait 42 % du parc, dont 14 % d'origine solaire.

Le **programme national de gestion des déchets ménagers** vise à remettre dans un bon état le secteur de la gestion des déchets municipaux au Maroc. Il prévoit la collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte de 90 % en 2020 et 100 % en 2030. Le programme a été mis en place en 2007, revu en 2008 dans le sens d'une meilleure planification et de l'adaptation des objectifs avec les engagements nouveaux du Maroc ainsi que son intégration avec les autres programmes de la Mise à Niveau Environnementale (MANE).

E. Leçons apprises, défis et opportunités en matière de croissance verte inclusive au Maroc

Le présent rapport s'est concentré sur l'agriculture, l'énergie, et la gestion des déchets qui possèdent des gisements de croissance verte et inclusive importants. Si le Maroc semble bien armé pour faire de l'économie verte une priorité, le rapport révèle cependant des difficultés et des lacunes rencontrées dans les différents cas étudiés et la mise en œuvre de l'économie verte inclusive.

L'intégration des différents programmes verts au niveau régional et local n'est pas suffisamment développée. L'économie verte ne bénéficie que d'un faible accompagnement de la puissance publique en matière de mobilisation de financements privés dédiés, d'efforts de recherche et développement, et de valorisation de l'innovation. De plus, la non effectivité du cadre législatif environnemental et le manque d'incitations fiscales pour le développement des métiers verts sont des facteurs limitants.

En termes de mesures à mettre en place, l'étude s'inscrit dans celles qui ont été formulées par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) marocain. Il s'agit de (i) définir une stratégie globale de transition vers une économie verte ; (ii) développer les filières industrielles associées à l'économie verte ; (iii) élaborer une stratégie d'anticipation des besoins en compétences et de développement des capacités d'innovation ; (iv) renforcer les outils de gouvernance de la stratégie de l'économie verte à l'échelle nationale et régionale ; (v) développer l'éducation et la sensibilisation environnementales ; (vi) mettre en place des mécanismes financiers dédiés au développement de l'économie verte ; (vii) opérationnaliser l'arsenal juridique environnemental existant en mettant en place les instruments de contrôle et de suivi ; (viii) développer la dimension environnementale et le comportement sociétal.

1. Introduction

1.1 Contexte

Dans un contexte international marqué par de nombreuses crises concomitantes – financière, économique, énergétique, climatique – le Maroc est conscient de la nécessité d'amorcer la transition vers un nouveau modèle de développement plus respectueux de ses ressources à la fois humaines et naturelles. L'enjeu est de maintenir son rythme de développement, tout en augmentant la compétitivité des secteurs clés, et ce malgré des contraintes.

Sur le plan climatique, la progression des zones arides et semi-arides a entraîné l'aggravation de la désertification – accélérée par l'artificialisation des sols – ainsi que la baisse des ressources hydriques et la nécessité de travailler sur des stratégies d'adaptation dans des régions particulièrement vulnérables comme les oasis ou dans des secteurs clés comme l'agriculture. Avec une agriculture encore largement dominée par les cultures en bour (81 % de la surface agricole utile) et donc tributaire de la pluviométrie, la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques est encore réelle.

Le pays importe aussi environ 97 % de l'énergie consommée, ce qui influe considérablement sur la balance des paiements et la compétitivité nationale. La facture énergétique représente 11 % du produit intérieur brut (PIB) et 52,6 % des exportations. Par ailleurs, les prévisions des besoins tablent sur une croissance de 9 % par an d'ici à 2030, ce qui devrait aggraver la situation. Les subventions accordées au secteur énergétique représentent jusqu'à 90 % des dépenses de la caisse de compensation. Cela pose deux problèmes: l'équilibre et la prévision budgétaire d'une part, et la compétitivité du coût du kWh d'origine renouvelable versus l'électricité d'origine fossile, qui pour l'heure est subventionnée, d'autre part.

En matière démographique, l'espérance de vie a progressé de 25 ans en l'espace de 50 ans, avec pour conséquence une restructuration de la société et l'émergence de nouveaux enjeux liés à la transition démographique. Il s'agit notamment de l'augmentation relative du nombre des adultes au profit des dépendants, ce qui constitue une opportunité. Cependant, la pression du marché de l'emploi, notamment sur les plus jeunes, ne permet pas encore d'en tirer le meilleur profit. D'ici à 2015, la demande additionnelle sur le marché du travail est estimée à 400 000 emplois par an en moyenne, niveau nettement plus important que les 217 000 emplois créés annuellement, en moyenne, entre 1995 et 2003. Le deuxième enjeu concerne l'augmentation de la consommation des ménages, ayant pour effet une plus forte pression sur les ressources (énergie, eau, sols, etc.). Par ailleurs, le taux de fécondité est passé de 7 enfants par femme dans les années 1960 à 2,2 en 2010, taux comparable à la moyenne de certains pays développés, entraînant ainsi un repositionnement parfois compliqué du rôle de la femme au sein de la société. La population marocaine atteindrait environ 38 millions de personnes en 2025, dont environ 68 % d'urbains. Cela créera de nouveaux besoins en infrastructures et en services sociaux et économiques. Une étude menée par le Ministère de l'agriculture a évalué la perte de surface agricole irriguée liée à l'urbanisation à 40 000 hectares.

Le respect des équilibres macroéconomiques (dette, solde budgétaire), conjugué aux exigences des différentes stratégies sectorielles, du développement des infrastructures, des initiatives en faveur du désenclavement du monde rural et de la généralisation de l'accès à l'éducation et à la santé, demeure un exercice compliqué. L'équilibre budgétaire ainsi que les besoins d'investissements sont aujourd'hui menacés par la caisse de compensation qui subventionne les produits de base (sucre, huile, blé, gaz, etc.) et doit aujourd'hui composer avec le dynamisme de la consommation interne et les aléas des cours internationaux des matières premières. Les déséquilibres de la caisse de compensation qui peuvent atteindre, selon les années, entre 75 % et 98 % (2011) du budget d'investissement, ne sont plus viables.

De plus, sur le plan du **territoire**, la diversité géographique, écologique, climatique a créé d'importants déséquilibres socioéconomiques qui se sont aggravés avec le temps: forte concentration de la richesse dans seulement quelques régions, enclavement des régions du Sud et des zones de montagne, urbanisation et

étalement urbain. La mise en œuvre effective de la régionalisation avancée, en particulier des processus de décentralisation et de déconcentration devraient permettre de corriger certains déséquilibres. Toutefois, ce processus doit être accompagné de renforcement des capacités et d'un fort encadrement car les risques liés à ces transferts de pouvoirs et de compétences sont importants.

Enfin, on note une **faible mobilisation du savoir et de l'innovation**. Pour assurer une meilleure intégration de la recherche marocaine dans le contexte de la recherche et développement mondial, il faudrait attirer les compétences internationales, revoir la stratégie de coopération, etc. En ce qui concerne le financement de la recherche, alors que la stratégie de recherche prévoit un accroissement de la part du PIB consacrée à la recherche à 3 %, ce budget n'a pas dépassé le niveau de 0,73 %. La recherche et développement et les brevets n'ont disposé que d'une faible part du plan d'urgence, alors que le premier poste de financement est allé aux étudiants-chercheurs.

Devant ces enjeux, le pays mène des politiques volontaristes et poursuit les réformes nécessaires dans les domaines socioéconomiques, tout en améliorant progressivement l'arsenal institutionnel et réglementaire environnemental, bien que son application reste un défi.

1.2 Organization du rapport

Le présent rapport cherche à montrer comment le Royaume du Maroc s'est tourné vers la voie d'un développement socioéconomique qui pose les bases d'une économie verte inclusive.

La première partie décrit les principales caractéristiques du pays et revient sur l'accélération du développement socioéconomique au cours de la dernière décennie, avec la conduite de nombreux chantiers, souvent accompagnés de réformes profondes dans les domaines suivants:

Démocratie: La nouvelle Constitution permet au gouvernement d'être élu au suffrage universel et marque la transition vers un nouveau modèle de société qui place l'humain au cœur du développement.

Institutions: La mise en place d'institutions chargées de renforcer l'action en matière de développement durable (Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, Conseil supérieur de l'eau et du climat, Conseil économique, social et environnemental, Conseil national de l'environnement, etc.) représente une avancée. Toutefois, le dynamisme de ces institutions doit être renforcé et leur champ d'action plus clairement défini.

Lois et règlements: Élaboration de nombreuses lois environnementales, préparation du projet de loi-cadre pour l'environnement et le développement durable.

Initiatives sectorielles: Approches stratégiques sectorielles, objectifs chiffrés, contrats programmes et politiques volontaristes. Le projet de loi-cadre sur l'environnement et le développement durable¹, actuellement discuté au parlement, impose le recours systématique aux évaluations environnementales stratégiques des différentes stratégies, plans et programmes en cours de mise en œuvre.

La deuxième partie présente une série d'études de cas qui illustrent l'action du Maroc en matière de croissance verte inclusive. Il y est dans un premier temps expliqué en quoi la croissance verte inclusive est une opportunité réelle pour le pays, au vu des récentes stratégies de développement et des contraintes. Une fois l'opportunité de croissance verte inclusive exposée, la sélection des cas se fait sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Chaque cas présente la problématique de développement rencontrée, les stratégies déployées pour surmonter les contraintes, le cadre réglementaire favorable ou non à la mise en œuvre d'une croissance verte inclusive.

Enfin, les meilleures pratiques éventuellement reproductibles, ainsi que les leçons apprises à travers ces cas détaillés sont synthétisées. Cette dernière partie propose également quelques pistes d'amélioration.

1 PLC 99-12

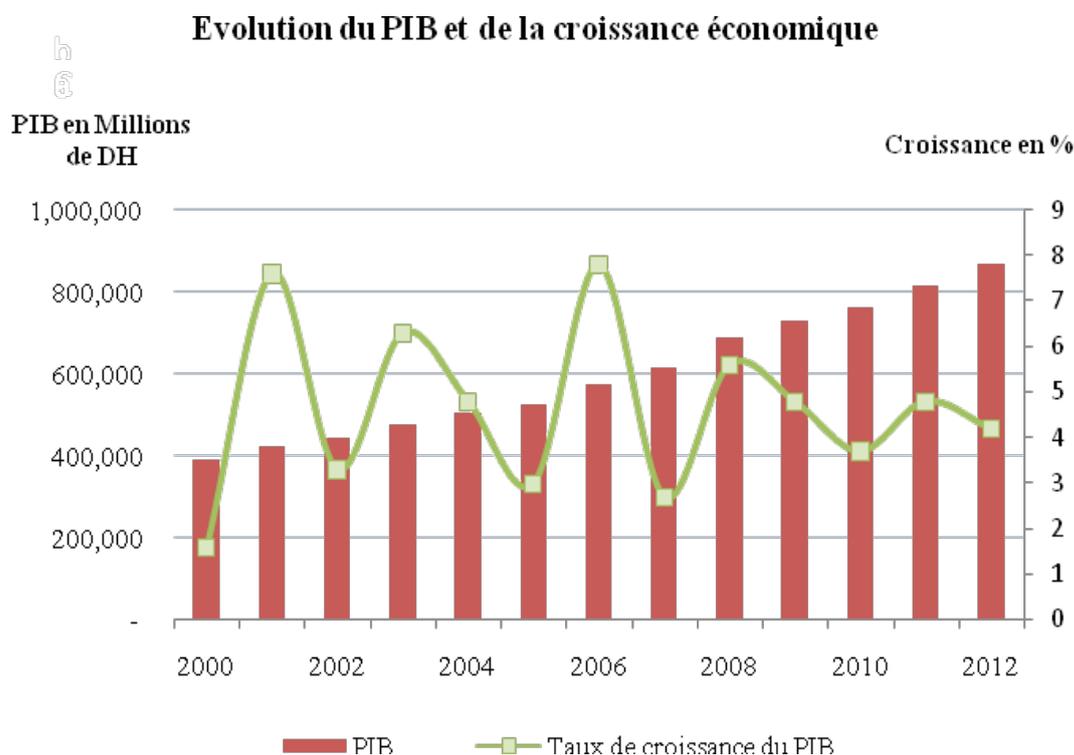
2. Situations économique, sociale et environnementale

Le Maroc est situé au nord-ouest de l'Afrique, avec une ouverture sur la Méditerranée et l'océan Atlantique. Sa proximité avec l'Europe ainsi que sa position géostratégique de «porte vers l'Afrique» en ont fait au fil des années un carrefour d'échanges à la fois culturels et linguistiques, créant une diversité de sa population, mais également de son commerce. S'appuyant sur cette orientation séculaire en matière de commerce, le Maroc fait le choix d'une économie de marché, en s'ouvrant sur l'extérieur via des accords de libre-échange tout en attirant les investissements étrangers.

2.1 Situation économique

Ces dix dernières années, le Maroc a connu des performances économiques satisfaisantes, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux de croissance n'est jamais tombé en dessous de 3 %², et ce malgré la crise internationale de 2008. La mise en œuvre des stratégies sectorielles, ainsi que les investissements importants, grâce aux politiques volontaristes suivies, portent leurs fruits. En effet, ramené au PIB, le taux d'investissement continue à dépasser 35 %. Il est à noter que dans l'histoire économique, de tels chiffres n'ont pu être observés que dans les pays d'Asie de l'Est (Corée du Sud, Chine, etc.).

Figure 1: Évolution du PIB et de la croissance économique (à prix courant base 1998)



Source : Haut-commissariat au plan – Comptes Nationaux (Maroc)

² PIB en valeur (milliards de dirhams), à prix courant (base 1998). Source : Haut-commissariat au plan – Comptes Nationaux

La croissance économique est néanmoins restée volatile et insuffisante face à l'ampleur de la demande d'emplois, ce qui a conduit à un taux de chômage élevé, notamment parmi les diplômés et les jeunes, et a contribué à l'aggravation de la pauvreté. L'insuffisance de la croissance économique s'explique par la contribution négative du commerce extérieur, du fait d'un rythme de progression des importations nettement supérieur à celui des exportations, et par une productivité globale des facteurs encore faible. Toutefois, cette accélération du développement fait apparaître de nouveaux défis tels que l'aggravation des pollutions, l'augmentation du volume des déchets, l'exacerbation des disparités sociales, et les difficultés de gouvernance. La structure du PIB semble s'être stabilisée avec une tertiarisation importante (environ 56 %) et une contribution encore forte du secteur agricole. Chaque secteur productif dispose aujourd'hui d'une feuille de route stratégique, ce qui améliore la visibilité des opérateurs économiques nationaux et internationaux en matière d'investissements.

La mise en œuvre des stratégies a eu des effets positifs sur les secteurs concernés, car elles ont permis de fixer le cap des politiques publiques tout en encourageant les investissements du secteur privé. La refonte en profondeur du secteur financier dans les années 90 ainsi que les réformes menées pour libéraliser l'économie ont contribué à l'obtention de ces résultats. La Charte de l'investissement de 1995 et les nombreux accords de libre-échange (Union européenne, États-Unis, Turquie, pays arabes) signés dans les années 2000 ont marqué le début de cette ouverture. Couplée aux stratégies sectorielles, cette charte donne de la visibilité aux investisseurs et structure des filières et des pans entiers de l'économie marocaine. Les volumes d'investissements directs étrangers se sont multipliés par 10 entre 1996 et 2011. Par ailleurs, l'évolution du cadre institutionnel avec une approche régionale et des guichets uniques, les centres régionaux d'investissement (CRI), qui ont pour objectif de faciliter la création de nouvelles entreprises d'une part, et la mise en place de l'agence de promotion des investissements, l'Agence marocaine des investissements (AMDI) d'autre part, ont significativement contribué à renforcer l'attractivité du Maroc.

Toutefois, des défis restent à relever. Le déficit commercial ne cesse de se creuser, aggravant ainsi le déficit de la balance des paiements. Le Maroc peine à améliorer la création de valeur ajoutée. Il continue d'exporter des produits faiblement valorisés (agriculture, phosphates, etc.) tandis que ses importations suivent une tendance inverse. Mettre en œuvre une économie verte inclusive constitue une opportunité pour créer durablement de la valeur perceptible sur les marchés à l'export (produits biologiques, affichage environnemental, commerce équitable, etc.).

La prise en compte des objectifs fixés par les stratégies thématiques «transversales» comme l'ensemble des stratégies environnementales sur la biodiversité, le climat, l'eau, etc., est quasiment inexistante dans les différentes stratégies sectorielles. La logique sectorielle a permis de disposer de plans d'action plus précis, mais l'intégration et la cohérence d'ensemble des politiques publiques sont menacées. La recherche de synergie et d'une plus grande convergence est nécessaire sous peine d'entraver le développement durable du Royaume.

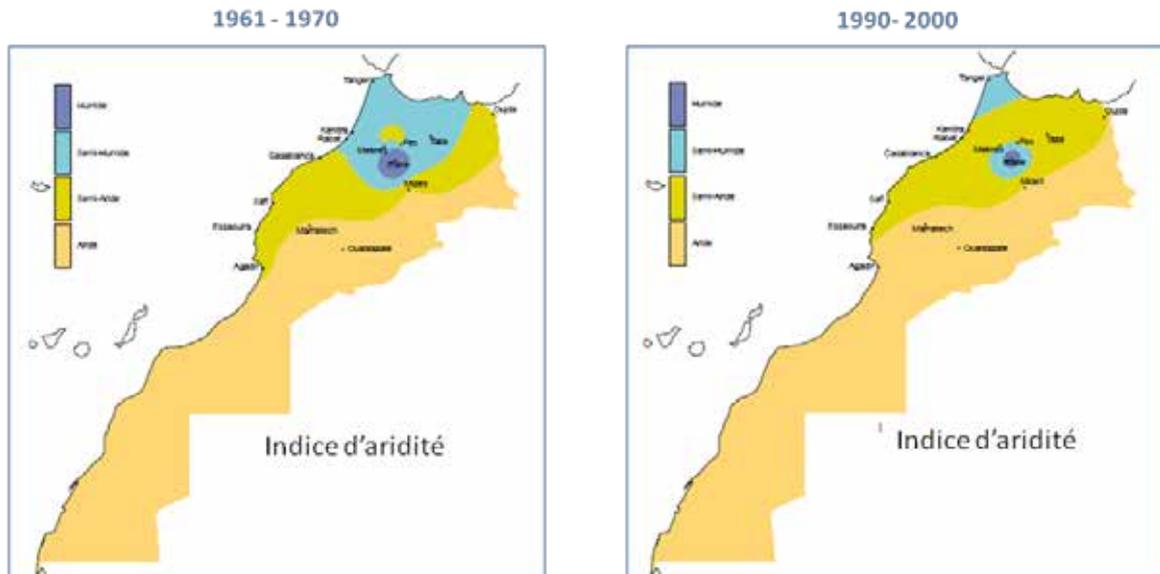
2.2 Situation environnementale

Aggravation de la situation climatique

Les cartes suivantes traduisent l'aggravation de la situation climatique au Maroc. Les zones arides et semi-arides ont largement progressé tandis que les zones semi-humides et humides ont vu leur périmètre se réduire fortement. Cette évolution a eu un impact visible sur la biodiversité, la pluviométrie, les performances agricoles ainsi que les investissements qui ont suivi pour s'adapter à ces changements. Les cartes illustrent également l'accentuation des déséquilibres territoriaux. La disponibilité en eau, par exemple, est très mal répartie à travers le Royaume.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des politiques d'investissement dans les infrastructures de grande et moyenne hydraulique afin de maintenir le développement du secteur agricole,

Figure 2 Évolution de l'indice d'aridité



Source : Direction Nationale de la Météorologie (Maroc)

qui emploie aujourd'hui encore près de 43 % de la population active. Toutefois, l'évolution du climat pose aujourd'hui de nouveaux défis dans un contexte de régionalisation avancée. Comment assurer une équité territoriale alors que les disparités géographiques et climatiques se creusent? Comment allier développement agricole et durabilité ?

La protection, la conservation et la réhabilitation de la biodiversité

Le Maroc abrite une biodiversité riche tant au niveau de la faune, de la flore que des écosystèmes, occupant ainsi la deuxième position en Méditerranée. Cependant, cette biodiversité est soumise à des pressions, avec pour conséquence que près de 600 espèces d'animaux sont menacées, dont 40 % des espèces d'arthropodes, ainsi que 1 700 espèces de plantes sur 7 000 identifiées. Ces menaces diverses ont pour causes principales la pression démographique et l'urbanisation, des pratiques agricoles inadaptées, la déforestation, le surpâturage, la pollution, la surpêche, le transport, le tourisme de masse, les incendies, le braconnage et les espèces invasives. Les changements climatiques participent également à la dégradation de la biodiversité et accentuent son empreinte écologique. En effet, la diminution des précipitations (-4 % entre 2000 et 2009) et la plus grande fréquence et la durée accrue des périodes de sécheresse soumettent les écosystèmes à des stress et réduisent leur productivité.

Face à ce constat, le Maroc a mis en place des solutions afin de préserver sa biodiversité et réduire les menaces qui pèsent sur elle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Maroc a institué un Comité national de la biodiversité, responsable de la CDB et coordonnateur entre les départements et institutions concernés. D'autre part, une Stratégie nationale et un Plan d'action national pour la biodiversité ont été adoptés pour répondre aux besoins nationaux en matière de conservation et d'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité. L'actualisation de la stratégie et de son plan d'action est devenue nécessaire pour intégrer les nouvelles données. Le Département de l'environnement a élaboré un projet de mise à jour de la stratégie nationale et un programme de travail sur la biodiversité pour la période 2011-2020. Le coût total des actions programmées s'élève à 1,527 million de dollars des États-Unis, cofinancés par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM). D'autres plans et programmes ont été lancés qui visent la protection de la biodiversité³.

³ Le Plan directeur d'aménagement et de gestion des aires protégées; le Plan national d'aménagement des bassins versants; le Plan directeur de reboisement; le Plan directeur de lutte contre les incendies de forêts; le Programme national de lutte contre la désertification; le plan Halieutis pour la pêche maritime.

Par ailleurs, un centre documentaire et un mécanisme de diffusion de l'information sur la biodiversité nationale ont été créés, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ils comprennent un système d'information sur la gestion de la biodiversité marocaine et un portail de la biodiversité marocaine. La mise à jour de ce portail est un travail qui se poursuit. Les inventaires restent cependant incomplets et de nombreux efforts restent encore à fournir en la matière. La gestion de la biodiversité relève d'une multitude d'acteurs: des départements ministériels, des établissements publics, semi-publics et privés, etc., et il n'y a pas à ce jour de démarche concertée et intégrée avec une vraie vision.

Le présent rapport n'a pas pour vocation de présenter l'ensemble des milieux et leurs problématiques. Toutefois, il nous semble intéressant de présenter quelques enjeux liés aux sols, milieu bien souvent délaissé par les pouvoirs publics.

Sols et gestion durable des terres

Le sol est une ressource limitée qu'il convient de protéger. Il joue des rôles essentiels dans l'environnement: maintien de la végétation, drainage, infiltration de l'eau, etc. La dégradation de la qualité des sols est en partie responsable de la baisse des rendements agricoles, de l'envasement des barrages et de celle des milieux naturels. La protection des sols contribue donc à la réduction de l'empreinte écologique des activités. Pour cela, une bonne connaissance est nécessaire. Or, seule une superficie de 22 millions d'hectares, soit 31 % du territoire national, est prospectée. Cette faible connaissance a constitué une contrainte majeure dans la mise en œuvre de programmes nationaux de grande envergure.

Sur le plan des instruments de gestion, il est constaté que plusieurs dispositions, liées à la protection de l'environnement ou à d'autres domaines de politiques publiques comme l'agriculture ou le développement rural, sont adoptées en ordre dispersé. Cette diversité, voire ce «tiraillement», des champs d'application se solde par une insuffisance en matière de protection et de gestion durable des terres. Cela limite donc l'efficacité des mesures entreprises pour atténuer l'impact écologique des activités et la protection de ces ressources.

2.3 Situation sociale

Le Maroc connaît aujourd'hui de nombreuses mutations socioculturelles et des transformations économiques qui ont contribué à modifier sa dynamique démographique et sociale. Le tableau suivant présente quelques indicateurs socio-économiques clés.

Compte tenu des améliorations des conditions sanitaires et de l'accès aux soins, l'espérance de vie est aujourd'hui de 74,8 ans alors qu'elle ne dépassait pas les 47 ans en 1962. Ainsi, installé dans une transition démographique avancée avec un taux d'accroissement naturel de 1,32 % en 2010 contre 2,7 % dans les années 60, sous l'effet de la baisse de la natalité et de l'amélioration du taux de mortalité infantile, le Maroc peut plus facilement maîtriser son développement humain.

Tableau 1 Indicateurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté

Indicateur	
Taux de pauvreté (%)	8,8
PIB par habitant (en dollars des États-Unis)	1546
Taux de croissance du PIB par habitant (%)	1,55
Taux de chômage (%)	10,8

Source : Haut-commissariat au plan (Maroc)

Tableau 2 Indicateurs liés au désenclavement du monde rural au Maroc

Indicateur	1995	2012
Desserte par une route rurale (PNRR 1 & 2)	36 %	80 %
Accès à l'eau potable rurale (PAGER)	14 %	92 %
Accès à l'électricité rurale (PERG)	15 %	97,4 %

Source : Ministère de l'Équipement et des Transports (PNRR), Office National de l'Eau et de l'Électricité (PAGER et PERG)

Tableau 3 Evolution du taux de pauvreté relative

	1985	1998	2001	2007	2008
Urbain	13,3	9,5	7,6	4,8	4,7
Rural	26,9	24,1	25,1	14,5	14,2
Total	21	16,2	15,3	9	8,8

Source : Haut-commissariat au plan (Maroc)

Toutefois, les enjeux sociaux restent de taille. Les revendications de la jeunesse lors du 20 février 2011 étaient claires: une amélioration des conditions de vie, qui passe par un meilleur accès à l'emploi (taux de chômage stabilisé à 10 %, et l'emploi informel est estimé par le Haut-commissariat au plan (HCP) à près de 80 % de l'emploi total), une meilleure redistribution des richesses et une plus grande cohésion sociale.

L'un des principaux problèmes reste le contraste entre la prospérité croissante de son monde urbain face et la précarité de son monde rural. Une des conséquences directes de cette situation a été le développement du phénomène de l'exode rural. Cela engendre, d'une part, une pression sur les structures des villes qui ont du mal à suivre, voyant se développer les bidonvilles, le chômage, etc., et d'autre part, un désintérêt pour la campagne, qui se vide progressivement de ses ressources actives, fixant de moins en moins sa population.

Les pouvoirs publics marocains ont décidé de renverser cette tendance, prenant un tournant historique dans le développement du pays. En deux décennies, les différentes actions menées ont permis, de fait, de ralentir l'exode et ce en agissant sur trois leviers de désenclavement du monde rural (l'accessibilité, la desserte en eau potable et en électricité).

Toutefois, les efforts demeurent insuffisants, même si les stratégies de développement économique ont tendance à intégrer la composante rurale. D'après le Haut-commissariat au plan, 17 % de la population vit avec un revenu inférieur à 2 000 dirhams et 64 % de la population avec un revenu inférieur à 5 000 dirhams, alors que 8 % de la population dispose d'un revenu supérieur à 12 000 dirhams. Le taux de pauvreté relative est passé de 21 % en 1985 à 9 % en 2007, un pourcentage qui montre une amélioration importante, même si la pauvreté reste toujours très présente en milieu rural ainsi que l'illustrent les chiffres suivants.

3. Potentialités de croissance verte inclusive au Maroc

3.1 Croissance verte inclusive, emploi et entrepreneuriat verts

Les termes «**emploi et entrepreneuriat verts**» sont associés au concept de **l'économie verte inclusive**. L'emploi vert est un concept relatif et très évolutif. Il concerne tout un éventail de profils professionnels, de compétences et de contextes éducatifs. L'entrepreneuriat vert (ou éco-entrepreneuriat, ou entrepreneuriat durable) est un entrepreneuriat qui intègre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans le plan d'activités et qui propose des solutions innovantes en matière de production et de consommation dites responsables⁴.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) affirme que le concept de l'économie verte représente un potentiel de croissance durable et de création d'emplois et consiste en une nouvelle approche du développement économique et humain durable. Les études de cartographie des opportunités d'emplois et d'entrepreneuriat verts au Maroc, récemment conduites par le Département de l'environnement avec l'appui du PNUD dans le cadre du Projet *YES GREEN*, ainsi que les initiatives prises au niveau de quelques régions pilote, démontrent et confirment l'existence d'un potentiel important d'employabilité et d'entrepreneuriat:

- Selon la logique pyramidale étayée dans l'ébauche de la stratégie de formation sur les métiers verts (Département de l'environnement-GIZ), les «petits» métiers et métiers moyens, se trouvant à la base de la pyramide de l'employabilité en termes de niveau de formation, s'avèrent des métiers à employabilité de masse et correspondent plus aux besoins des secteurs ayant un potentiel de génération d'emplois (assainissement, déchets, énergies renouvelables).
- Par contre, les métiers relevant de l'ingénierie pointue connaissent une faible employabilité. Ainsi, ce créneau d'économie verte, qui consiste à répondre aux besoins en emplois verts par des profils moyens de formation, constitue une excellente opportunité pour la promotion de l'employabilité des jeunes et donc la résorption du chômage.
- D'autres enjeux concernent les systèmes nationaux de formation et d'éducation. Ceux-ci doivent s'adapter pour requalifier les lauréats qui seront affectés à la transition vers une nouvelle économie verte et durable. Aussi est-il nécessaire d'intégrer des métiers environnementaux dans le système de formation professionnelle et de verdir certains métiers sur la carte de formation professionnelle. Une vision est en cours d'élaboration dans ce sens.

Concernant la promotion de l'entrepreneuriat, des initiatives sont à rappeler, notamment : le programme INDH, qui offre des opportunités dictées par le processus d'intégration des dimensions environnementale et sociale dans les projets ; les programmes Moukawalati, Moubadara et Tatmine, qui apportent un appui aux coopératives. D'autres initiatives ont également été analysées dans cette cartographie. Elles méritent d'être valorisées et reproduites. C'est le cas par exemple des micro-entreprises de sous-traitance de proximité mises en place par l'ONEP, et de la formation et de l'établissement, par le Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification (HCEFLCD), de réseaux d'animateurs-nature.

⁴ Brahim Soudi - Chef du Département des ressources naturelles et de l'environnement à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II pour Finances News Hebdo, 21 mars 2013

3.2 Les leviers indispensables pour le développement des métiers de l'environnement et leur employabilité

Malgré toutes ces initiatives, on note une quasi-absence de mécanismes adéquats de coordination et de partenariat entre les acteurs concernés pour mieux cibler les besoins et augmenter l'employabilité et l'insertion des jeunes dans le marché du travail en général et dans le vert en particulier.

En somme, l'accès des jeunes au financement semble une contrainte majeure dans le paysage du marché du travail et des affaires en général. Des mesures concrètes devront être mises en place à la lumière de la vision du CESE, des recommandations stratégiques des départements concernés par la formation, l'emploi et l'environnement et en s'inspirant des initiatives réussies aux niveaux national et international.

Le cadre réglementaire dans le domaine de l'environnement et les mesures incitatives sont aussi des leviers indispensables pour le développement des métiers de l'environnement et leur employabilité. L'indice international de référence montre en effet:

- L'importance d'un cadre réglementaire qui constitue une force motrice pour l'emploi du nouveau savoir-faire. En effet, l'employabilité de plusieurs métiers de l'environnement est nulle sans la mise en application des lois environnementales et la mise en œuvre des systèmes de contrôle et d'audit environnementaux qui leur sont associés.
- La nécessité de mettre en place des incitations et réglementations pour encourager les entreprises à investir dans les technologies propres. Des systèmes de financement efficaces et des allègements fiscaux vont les aider à s'orienter vers des stratégies d'emplois respectueuses de l'environnement et à garantir des innovations et une production écologiques.

Un autre enjeu réside dans le fait que l'employabilité des métiers de l'environnement dépend fortement du niveau des investissements dans le secteur vert. Sans investissements, peu d'emplois seront créés et il y aurait même le danger d'une perte d'emplois, comme cela a été évoqué par le Parlement européen en 2010.

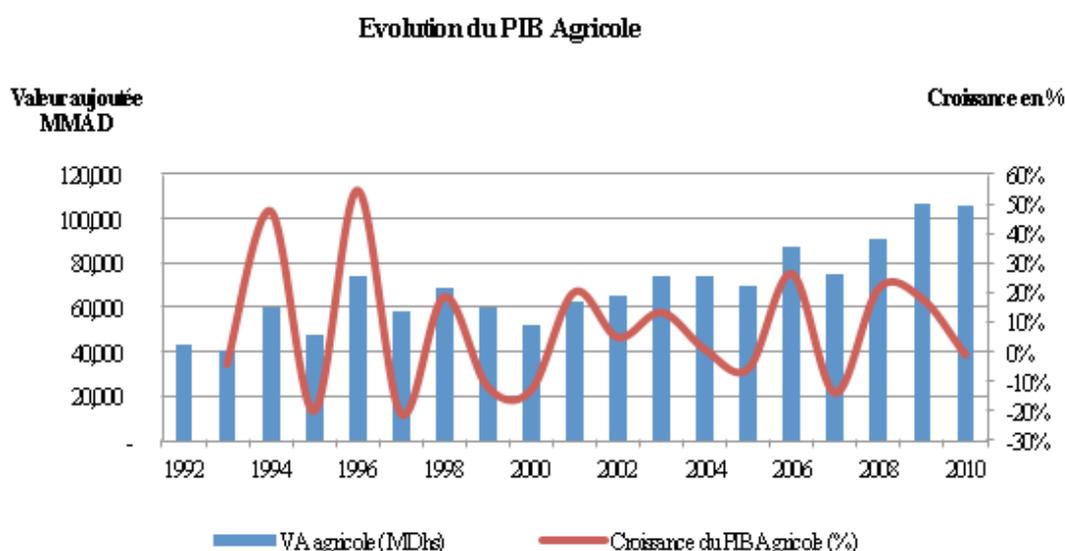
3.3 Agriculture: un découplage nécessaire

En 50 ans, l'agriculture a accompli de grands progrès en termes de modernisation et de diversification. Avec 4 millions d'emplois, le secteur agricole est le premier secteur d'activité au niveau national (43 % de l'ensemble des ménages au niveau national). Dans le milieu rural, l'agriculture emploie près de 80 % de la population active.

La valeur ajoutée du secteur agricole a été multipliée par 2,5 en l'espace de 10 ans, atteignant 114 milliards de dirhams en 2011, et contribuant à hauteur de 15,5 % du PIB. Les investissements effectués en matière de grande hydraulique au cours des 50 dernières années, ainsi que les efforts en matière de modernisation du secteur productif agricole, ont permis de mieux maîtriser les effets des cycles de sécheresse.

La figure 6 traduit cette vulnérabilité puisque des fluctuations importantes sont visibles en fonction des années (-20 % lors des années de sécheresse 1995 et 1996).

Figure 3 Évolution du PIB agricole (prix courants, base 1998)



Source : Haut Commissariat au Plan

À l'international, les importations agricoles représentent entre 14 et 24 % des importations totales. Quant aux exportations agricoles, elles représentent entre 15 et 21 % des exportations totales. Il s'agit d'un des rares secteurs où la balance commerciale est équilibrée.

Secteur agricole et croissance verte inclusive : soutenir le dynamisme économique, l'emploi, et de meilleures conditions de vie

Le Plan Maroc vert

Le contexte mondial, marqué par les défis de la sécurité alimentaire, des changements climatiques, de la hausse des prix des produits agricoles, de la responsabilisation des producteurs, de la lutte contre la pauvreté, a imposé au Maroc de revoir sa stratégie agricole dans un sens de mise à niveau, de restructuration et de redéfinition des missions. C'est dans cette perspective que le nouveau Plan Maroc vert (PMV) a été élaboré.

Cette nouvelle stratégie s'articule autour d'une approche globale qui couvre l'ensemble des acteurs selon leurs objectifs propres. Elle repose d'ailleurs sur deux piliers majeurs: l'agriculture moderne (pilier 1) et solidarité (pilier 2).

Le pilier 1: Une agriculture moderne à forte valeur ajoutée devrait concerner 400 000 exploitants, générer 150 milliards de dirhams d'investissements dans 900 projets.

Le pilier 2: La stratégie de l'agriculture solidaire concerne 600 000 à 800 000 exploitants. Les investissements prévus se situent entre 15 et 20 milliards de dirhams. Trois millions de ruraux devraient voir leurs conditions de vie améliorées.

Des effets très importants sur la croissance du PIB agricole et sur la lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015 sont attendus. En effet, si les moyens financiers, institutionnels et managériaux sont employés et les réformes adéquates entreprises, les retombées attendues sont considérables:

- Une amélioration importante du PIB agricole, des exportations et des investissements privés;
- Une lutte contre la pauvreté efficace et à plus grande échelle à la fois dans les campagnes, mais aussi dans les zones périurbaines défavorisées;
- Une nette amélioration du pouvoir d'achat et du rapport qualité/prix pour le consommateur sur le marché national.

Cinq ans après le lancement du Plan Maroc vert, les premiers résultats sont encourageants. En termes d'investissement, 53 milliards de dirhams ont été investis entre 2008 et 2012, ce qui a permis de générer une valeur ajoutée additionnelle de 23 milliards de dirhams. Le PIB agricole a également augmenté d'environ 32 % en moyenne durant la période 2008-2012 par rapport à la période de référence 2005-2007, alors que la production s'est accrue de 43 % en 2011-2012 par rapport à la même période de référence.

Les superficies additionnelles cultivées ont atteint 750 000 hectares (+11 %), le nombre de tracteurs est passé de 5 à 6,8 unités/1 000 hectares (+36 %) et le rendement des filières a enregistré une hausse variant entre 6 % pour les agrumes et 65 % pour les céréales.

De même, la valeur marchande des produits transformés a augmenté de 8 %, la part par individu en produits alimentaires disponibles s'est améliorée d'environ 14 %, alors que l'indice des prix des produits alimentaires est resté stable autour de 13 %, contre 33 % au niveau international.

Si les résultats sont pour l'instant encourageants, il faut néanmoins relever un certain nombre de dysfonctionnements qui ont entravé la mise en œuvre d'une agriculture véritablement durable et pérenne. Certes, l'amélioration de la productivité et des rendements étaient, dans un souci de compétitivité, nécessaires, mais avec la mise en œuvre d'une agriculture plus intensive se posent de nouveaux défis:

- La pression sur les ressources, comme l'eau, les sols, mais également les besoins énergétiques qui augmentent ;
- Les pollutions liées aux déchets générés (films agricoles, tuyaux et gaines pour l'irrigation), mais également l'augmentation des pesticides et des engrais ;
- La place de l'agriculture traditionnelle, avec la logique filière et agrégation. Sur le principe l'agrégation peut apporter une solution, mais si ce processus ne se fait pas dans la perspective gagnant-gagnant, le risque de voir se renforcer les circuits de commercialisation parallèles est réel ;
- La valorisation du secteur et en particulier l'amélioration du tissu agro-industriel.

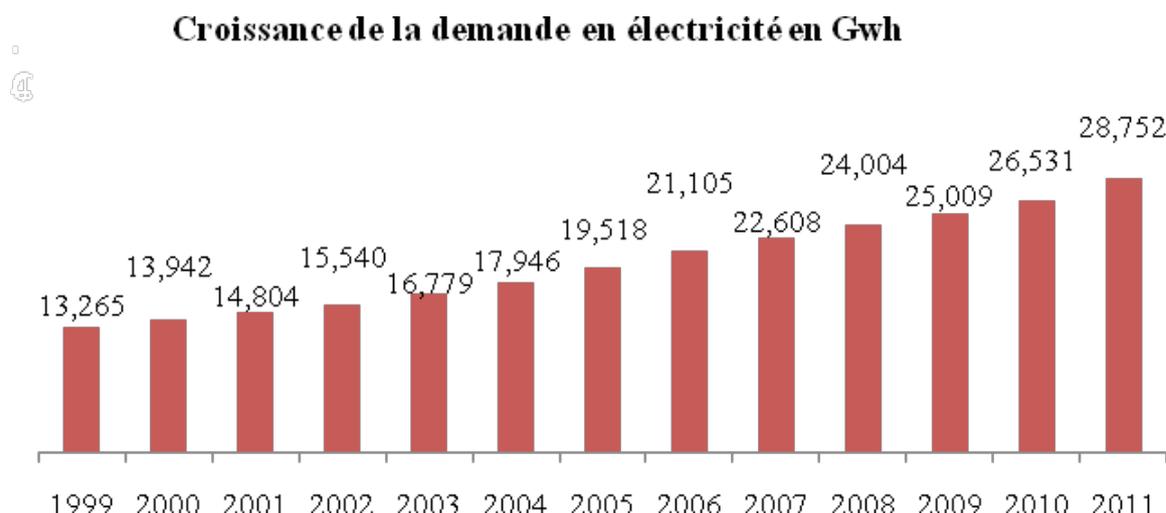
3.4 Énergie: la route vers les renouvelables

Le secteur de l'énergie, qui contribue à hauteur de 3 % au PIB, est avant tout un secteur hautement capitalistique. La pérennisation du secteur et des stratégies qui y sont déployées dépend essentiellement de la capacité du pays à sécuriser les investissements nécessaires et à développer le secteur industriel correspondant. Les besoins en investissements annuels sont estimés aux alentours de 9 000 milliards de dirhams.

Des besoins toujours croissants pour soutenir le développement socioéconomique du pays

Sur la base d'un historique de consommation montrant une croissance annuelle de 8 % sur 2003-2007, deux scénarios de prospective ont été établis: un scénario de base avec une croissance de la demande de 7 %, puis de 6 % à partir de 2017, et un scénario de rupture avec une croissance de 9 % jusqu'en 2012, puis 8 % ensuite.

Figure 4 Croissance de la demande en électricité, 1999-2011



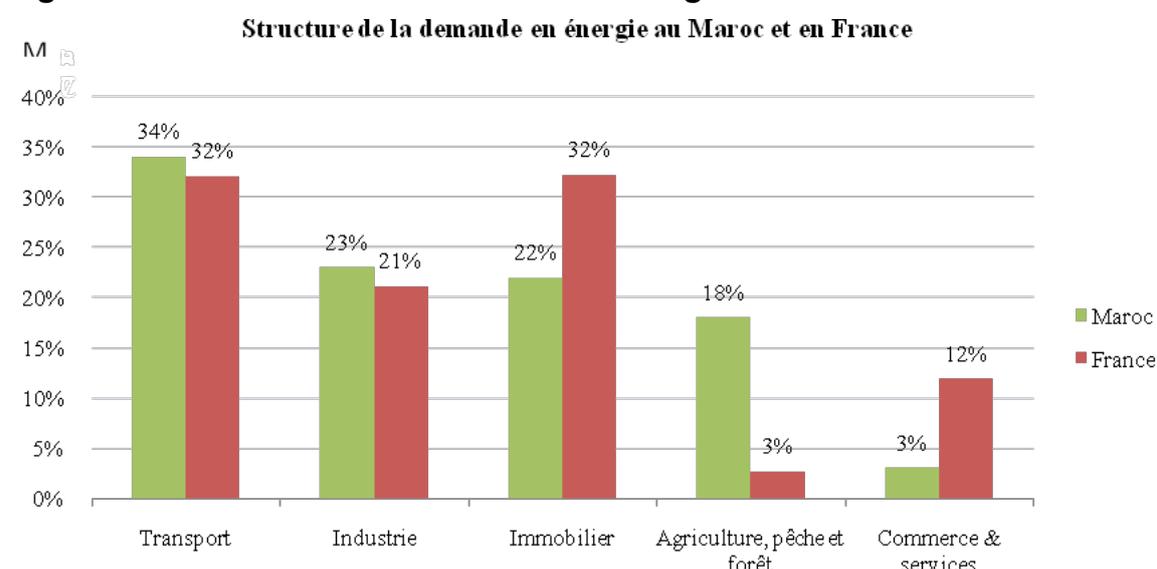
Source · Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie

Dans les deux scénarios, les besoins en énergie augmentent fortement et la mobilisation de ressources supplémentaires est nécessaire.

En analysant les principaux secteurs consommateurs d'énergie, le transport et l'industrie représentent respectivement 34 % et 23 %, ce qui correspond aux valeurs observées dans des pays plus développés. Certains éléments méritent d'être relevés, dont :

- La consommation des ménages (immobilier), qui a encore une très large marge de progression, d'où la nécessité d'accélérer les mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment ainsi que la sensibilisation de la population;
- Le poids encore très important du secteur agricole et qui devrait encore augmenter avec la mise en œuvre du PNEEI;
- Enfin, la marge de progression du secteur tertiaire.

Figure 5 Structure de la demande en énergie au Maroc et en France



Source · Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie

L'offre est dominée par les produits pétroliers

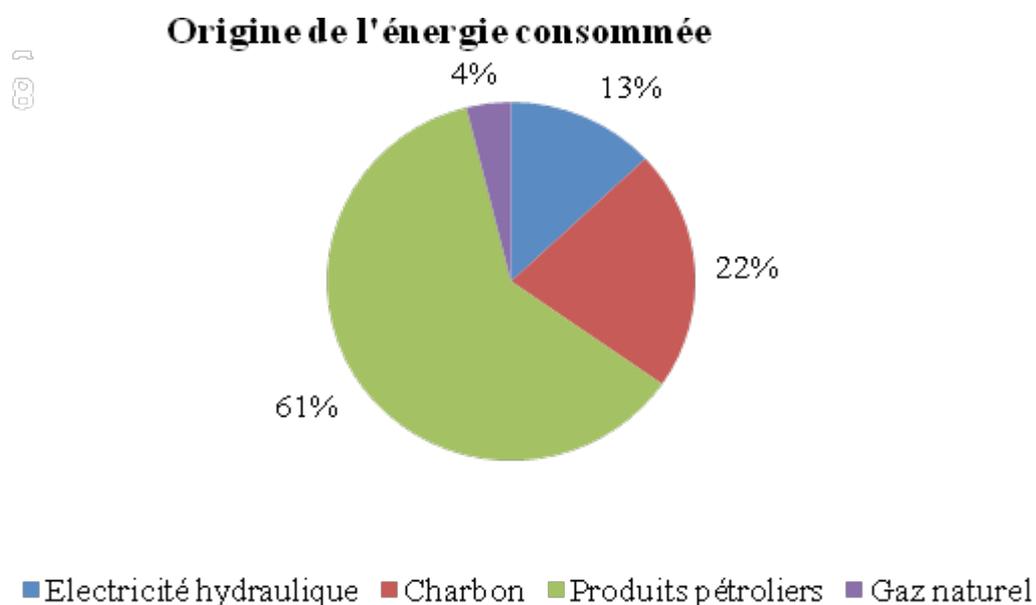
En 2010 et 2011, on a enregistré les données suivantes pour la répartition des sources d'énergie⁶ :

- 2010: Pétrole ; 66 % ; gaz naturel : 4 % ; charbon : 23 % ; renouvelable : 7 %.
- 2011: Pétrole : 68,8 % ; gaz naturel : 4,6 % ; charbon : 22,4 % ; renouvelable 4,4 %.

La baisse de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique est liée à l'augmentation importante (+ 8 % : an) de la demande. La puissance installée d'origine renouvelable ne permet pas, pour l'instant, de suivre cette demande, ce qui se répercute directement sur la demande en produits pétroliers et en gaz naturel. Le gaz naturel maintient sa part dans le bouquet malgré la hausse de la demande car une partie (butane) est subventionnée via la caisse de compensation.

Le pétrole et le charbon fournissent 90 % de l'énergie consommée, ce qui est une structure peu durable tant en termes de pollution et d'émissions de CO₂, que sur le plan économique. Afin d'accompagner d'une manière durable le développement socioéconomique du pays, le Maroc a défini une Nouvelle stratégie énergétique (NSE) axée sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Figure 6 Origine de l'énergie consommée



Source : Ministère délégué au Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

⁶ Statistiques 2010 et 2011 produites par la Direction de l'observation et de la programmation du Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et l'environnement

4. Cadre institutionnel et instruments de mise en œuvre d'une économie verte inclusive

Comme dans de nombreux pays en développement, la prise en compte des enjeux environnementaux n'a pas été une priorité pour le Maroc à l'heure où la sécurisation des fondamentaux étaient nécessaires. Pour autant, l'action environnementale s'est peu à peu renforcée et les deux discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors des fêtes du Trône de 2009 et 2010 ont accéléré l'action environnementale.

4.1 Renforcement des mécanismes de protection de l'environnement

La détermination du Maroc à ériger l'environnement en priorité nationale a été confirmée au plus haut niveau de l'État. À titre d'exemple:

Le renforcement du cadre institutionnel

Au lendemain du sommet de Rio en 1992, le pays s'est doté d'un département ministériel chargé de la conduite de la politique gouvernementale en matière de protection de l'environnement. De nombreuses agences spécialisées ont vu le jour, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Par ailleurs, le Maroc dispose d'institutions et de conseils qui permettent la concertation et la participation des parties prenantes à la prise de décision environnementale (Conseil national de l'environnement, Conseil supérieur de l'eau et du climat, Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, Conseil économique, social et environnemental, etc.). La nouvelle Constitution consacre le caractère institutionnel de la protection de l'environnement et du développement durable puisque plusieurs articles y font référence.

Article 31: L'État, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits: à l'accès à l'eau et à un environnement sain ; au développement durable.

Article 71: Sont du domaine de la loi, outre les matières qui lui sont expressément dévolues par d'autres articles, les règles relatives à la gestion de l'environnement, à la protection des ressources naturelles et au développement durable.

Article 152: Le Conseil économique, social et environnemental peut être consulté par le Gouvernement, par la Chambre des représentants et par la Chambre des conseillers sur toutes les questions à caractère économique, social ou environnemental. Il donne son avis sur les orientations générales de l'économie nationale et du développement durable.

Le renforcement du cadre juridique

Avec la promulgation de plusieurs lois environnementales, des progrès juridiques considérables ont été enregistrés puisque la dernière décennie a vu l'émergence des principales lois relatives à la protection de l'environnement:

La loi 12-03 sur les études d'impact environnemental rend obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pour les projets qui risquent d'avoir des effets négatifs sur le milieu biophysique et humain en raison de leur lieu d'implantation. La plupart des projets d'infrastructures sont concernés. Ces projets sont soumis à un Comité national des études d'impact sur l'environnement pour validation si leur montant excède 200 millions de dirhams. La loi concerne les personnes morales et physiques, publiques et privées. Elle institue des sanctions spécifiques en plus de celles de caractère général liées à la responsabilité civile ou pénale.

La loi 28-00 sur la gestion des déchets vise à prévenir et à protéger la santé de l'homme, la faune, la flore, les eaux, l'air, le sol, les écosystèmes, les sites et paysages et l'environnement en général contre les effets nocifs des déchets. Elle les définit, les classe et institue des obligations concernant leur gestion et leur élimination. La loi précise qu'ils doivent pouvoir être réduits en quantité et nocivité pendant leur cycle de vie. Des obligations sont également posées selon les types de déchets. Les détenteurs, les producteurs et les exploitants de déchets sont concernés. La responsabilité pénale et civile des personnes est engagée.

La loi 13-09 sur les énergies renouvelables a pour objectif de développer les sources d'énergie renouvelables nationales. Elle instaure un cadre juridique offrant des perspectives de réalisation et d'exploitation d'installations de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables. Elle précise les principes généraux à suivre, le régime juridique applicable, y compris la commercialisation et l'exportation. Des décrets d'application devraient être publiés prochainement.

La loi 47-09 sur l'efficacité énergétique, susceptible d'obliger les entreprises à réaliser des audits énergétiques à partir d'un certain seuil de consommation, est en cours de discussion. Un code de l'efficacité énergétique dans le bâtiment est également en préparation pour définir la réglementation thermique des bâtiments.

La loi sur la pollution de l'air⁷ vise la prévention et la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme, à la faune, au sol, au climat, au patrimoine culturel et à l'environnement en général. Elle s'applique à toute personne morale ou soumise au droit public ou privé, possédant, détenant, utilisant ou exploitant des immeubles, des installations minières, industrielles, commerciales ou agricoles, ou des installations relatives à l'industrie artisanale ou des véhicules, des engins à moteur, des appareils de combustion, d'incinération des déchets, de chauffage ou de réfrigération. Elle instaure des sanctions précises.

La loi sur l'eau⁸ vient compléter trois *dahirs* (1914, 1919, 1925) qui classent les eaux dans le domaine public hydraulique. Elle définit un régime visant à sa conservation et à sa protection. Elle interdit les constructions aux francs-bords et sur les cours d'eau et canaux et tout obstacle entravant la navigation ou le libre écoulement des eaux. Elle interdit également d'effectuer ou d'enlever tout dépôt, plantation ou culture dans le domaine public hydraulique. La loi organise également la gestion institutionnelle de l'eau et fixe les sanctions.

D'une manière générale, si les lois existantes sont plutôt bien structurées, il existe de nombreux dysfonctionnements qui ne permettent pas de les rendre pleinement opérationnelles.

Tout d'abord, les décrets ou textes d'application tardent à se mettre en place. Par exemple, malgré ses 72 arrêtés, la Loi 10-95 n'est toujours pas complète puisque de nombreux aspects n'ont pas été pris en compte (rejets d'eaux usées en mer, dessalement de l'eau de mer, économie d'eau, droits d'eau, gestion des phénomènes exceptionnels, gestion des boues pour les stations d'épuration, etc.). Les principes comme celui du «pollueur payeur» peinent à être respectés, puisque la définition des valeurs limites de rejets n'a toujours pas été approuvée depuis 2005. Les lois plus récentes ne sont pas opérationnelles, faute d'arrêtés.

Ensuite, se pose la question du contrôle du respect des lois et des sanctions. Sur ce volet, de nombreux efforts doivent être faits et les équipes de contrôle, notamment dans les régions, doivent être renforcées. Le budget de la Direction de la **réglementation et du** contrôle du Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement de 1,5 million de dirhams (170 000 dollars) ne permet pas de couvrir correctement les besoins. Lorsque les infractions sont constatées, rares sont celles qui donnent lieu à de réelles poursuites.

⁷ Loi 13-03

⁸ Loi 10-95

Le renforcement des outils de suivi, d'évaluation et de prévention

Avec la création du laboratoire national de l'environnement, d'observatoires (Observatoire national de l'environnement, observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable), la définition des indicateurs de développement durable, la création du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. Toutefois, ces outils souffrent du manque de moyens à la fois financiers et humains, et le positionnement de ces observatoires au sein des régions n'est pas toujours évident. Par ailleurs, il y a une faible adhésion des différents secteurs productifs quant aux problématiques environnementales. Peu de secteurs ont connaissance des nuisances qu'ils engendrent et quasiment aucun secteur ne surveille les pollutions qu'il occasionne. Le contrôle exercé sur les milieux est toujours embryonnaire et l'absence de données dans les régions est presque systématique, sauf quelques rares exceptions. Les évaluations environnementales intégrées au sein des régions se sont toutes heurtées à cette absence de données.

Le renforcement des instruments économiques et financiers

Avec la création de fonds nationaux (Fonds national de l'environnement, Fonds de dépollution industrielle, Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, Fonds de développement énergétique, etc.), mais également de nouveaux mécanismes de coopération (subventions, conventions, partenariat public-privé) pour soutenir les mesures prises dans la protection des ressources et des milieux.

4.2 La Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) et son processus d'opérationnalisation

Lors de son discours du trône de 2009, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé à l'élaboration «d'une charte nationale globale de l'environnement [...] dans le cadre d'un processus de développement durable».

La Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) représente un tournant important dans les réformes institutionnelles marocaines, car c'est à partir de cette décision que l'action politique a cherché à rendre cohérents et compatibles le développement économique, la sauvegarde de l'environnement et le bien-être de la population.

Le processus d'élaboration démocratique de cette charte a été fondamental car il a posé les bases d'une coopération interministérielle, sur laquelle la mise en œuvre du développement durable pourra s'appuyer. Deux référentiels majeurs servent à opérationnaliser le développement durable au Maroc:

- (i) La loi-cadre pour l'environnement et le développement durable, dont la portée est réglementaire ;
- (ii) Le système de protection de l'environnement qui permet l'opérationnalisation technique.

La loi-cadre pour l'environnement et le développement durable a été adoptée en Conseil du Gouvernement en décembre 2012⁹. Parmi les éléments¹⁰ qui permettent d'accélérer la mise en œuvre d'une économie verte inclusive, le projet de loi-cadre:

- (i) Énonce les droits et devoirs inhérents à l'environnement et au développement durable reconnus aux personnes physiques et morales et proclame les principes qui devront être respectés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics et entreprises d'État et leurs partenaires, tant au niveau de l'élaboration de leurs plans d'action qu'au niveau de leur exécution;
- (ii) Renforce la protection juridique des ressources et des écosystèmes en énumérant les types de mesures que l'État se propose de prendre dans le but de lutter contre toutes les formes de

⁹ Elle a été promulguée au bulletin officiel du 20 mars 2014.

¹⁰ Loi-cadre N°99-12 portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable

pollution et de nuisances et de procurer un niveau de protection élevé et efficace auxdits ressources et milieux;

- (iii) Consacre le développement durable en tant que valeur fondamentale partagée par l'ensemble des composantes de la société, mais surtout en tant que démarche devant être déclinée dans les politiques publiques de développement globales et sectorielles, et fait obligation au Gouvernement d'élaborer la stratégie nationale de développement durable dans le but de permettre à toutes les parties concernées de connaître les grandes orientations auxquelles elles doivent se référer dans ce domaine;
- (iv) Définit les responsabilités et les engagements que toutes les parties concernées - État, collectivités territoriales, établissements publics et entreprises d'État, sociétés privées, organisations de la société civile et citoyens - doivent respecter en matière d'environnement et de développement durable;
- (v) Prévoit les mesures d'ordres institutionnel, économique et financier dans le but d'instaurer un système de gouvernance environnementale caractérisé par l'efficacité et la cohérence des actions menées, notamment en termes d'évaluation, de sensibilisation, d'éducation et de communication sociale au service de l'environnement et du développement durable;
- (vi) Pose les jalons d'un système de responsabilité environnementale assorti d'un mécanisme de financement des réparations et d'indemnisation des dommages causés à l'environnement, et prévoit l'institution d'une police environnementale en vue de renforcer la capacité de l'administration à veiller à la bonne application de la réglementation régissant l'environnement et le développement durable.

Un système intégré de protection durable de l'environnement (SPDE) a été adopté. Cet outil de pilotage et de gestion vise à concrétiser les principes et valeurs de la CNEDD, dans le cadre d'une planification stratégique progressive qui consiste à:

- Mettre à niveau l'environnement (mise à niveau environnementale, MANE) pour appréhender l'environnement de manière unidimensionnelle, par des approches thématiques environnementales concrétisées dans des programmes à vocation essentiellement curative. Les principaux programmes liés à cette mise à niveau sont le Programme national de gestion des déchets ménagers et le Plan national d'assainissement.
- Bâtir une Stratégie nationale de l'environnement (SNE), qui fait de l'environnement un pilier multidimensionnel, avec une approche stratégique déployée dans tous les secteurs et à vocation tant préventive que curative;
- Définir et mettre en œuvre une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui permettra l'intégration de dimensions supplémentaires liées aux territoires et aux contextes socioéconomique et socioculturel, éléments typiques du développement durable. Cette stratégie, qui est en cours d'élaboration par le Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, analyse, entre autres, le potentiel des différents secteurs pour faire émerger une économie verte et inclusive.

La mise en œuvre de la CNEDD traduit donc bien la volonté du Gouvernement de faire du développement durable une priorité qui doit encadrer les prises de décision ainsi que les arbitrages.

4.3 Poursuivre la mise à niveau institutionnelle pour l'économie verte inclusive au Maroc

L'institutionnalisation de l'action environnementale semble a priori prendre de l'ampleur, toutefois de nombreuses barrières subsistent.

Au niveau réglementaire

Si les lois environnementales sont plutôt bien réalisées, les textes d'application tardent à venir. Par ailleurs, d'importants efforts restent à déployer en matière de contrôle et de sanction. Le renforcement des capacités des inspecteurs du département de l'environnement est nécessaire pour assurer les contrôles sur le terrain. Ces contrôles, et les verbalisations qui peuvent s'en suivre, doivent impérativement être pris en considération par le Ministère de la justice. À ce jour, les infractions relevées demeurent généralement sans suite.

Au niveau de la mise en œuvre des stratégies sectorielles

Peu de secteurs prennent réellement en compte les impacts environnementaux. Si les études d'impacts sont exigées pour les projets d'envergure, il faut systématiser les évaluations environnementales stratégiques des plans et programmes, ce que propose le projet de loi-cadre 99-12.

Si la croissance verte et inclusive devrait s'appliquer à l'ensemble des secteurs, il n'en demeure pas moins que le degré de maturité varie d'un secteur à un autre.

Au regard de critères quantitatifs de base comme la contribution au PIB, la part de l'investissement dans le budget de l'État, le nombre d'emplois créés, le secteur agricole apparaît comme le premier à analyser. Cette impression est confirmée en prenant en compte d'autres critères comme:

- La pression sur les ressources en eau: le secteur absorbe 80 % des ressources hydriques ;
- Les besoins énergétiques: 18,7 % de la consommation en énergie est le fait secteur agricole ;
- La pression sur les sols, notamment en matière de pollutions liées à l'augmentation des engrais qui n'est à ce jour que faiblement réglementée, la génération de déchets non traités comme les margines, les films plastiques et bientôt les tuyaux de goutte à goutte ;
- L'évolution des investissements: 14 % du budget d'investissement en 2013.

5. Etudes de cas sur la croissance verte inclusive: bonnes pratiques

Le Maroc a exprimé sa position lors du Sommet de Rio+20, en s'alignant sur les recommandations du G77, à savoir la promotion d'une économie verte et inclusive. Cette économie verte doit être accompagnée par le renforcement des transferts Nord Sud, à la fois sur le plan financier, mais surtout au niveau technologique. Par ailleurs, en marge du sommet, la délégation marocaine a présenté son rapport sur le développement durable et précisé sa conception de la croissance verte et inclusive. Parvenir à découpler croissance et consommation de ressources, tout en minimisant les pollutions a été le premier axe retenu par le gouvernement et cela devrait s'appliquer à l'ensemble des secteurs productifs. Le découplage est particulièrement important car le Maroc se trouve dans une situation hydrique difficile que le poids de la facture énergétique continue à augmenter au détriment d'autres investissements, et que les différentes dégradations et pressions que subit le sol sont alarmantes.

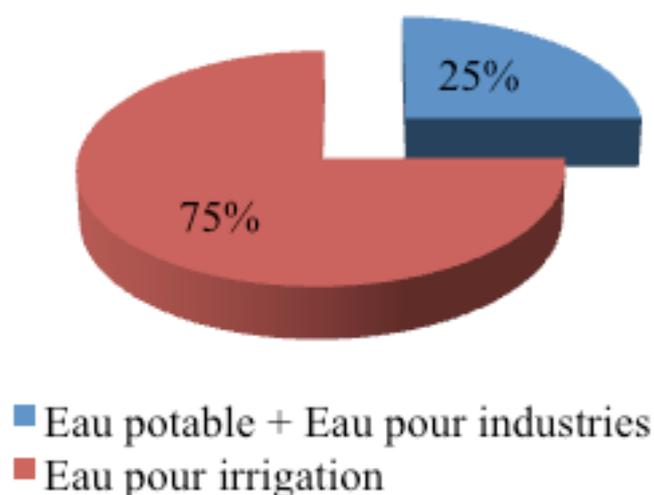
Le deuxième axe concerne les filières vertes, à savoir la création de filières respectueuses de l'environnement. Les filières retenues sont l'assainissement, la gestion des déchets, les énergies renouvelables et la gestion intégrée des ressources en eau.

Dans les deux cas, le Maroc a insisté sur l'inclusion. À l'instar de nombreux pays émergents, la principale crainte est de voir l'économie libérale classique, qui a largement montré ses limites et ses failles, se renforcer grâce à cette «croissance verte», bien souvent synonyme d'investissements importants, de maîtrise de technologies et procédés de fabrication. Les déséquilibres Nord/Sud et les risques d'aggravation de non équité sont apparus aux pays émergents et aux Organisations non gouvernementales (ONG), les incitant à ne pas céder sur l'inclusion.

5.1 CAS n°1: Le Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA)

Le contexte hydrologique marocain est marqué par la rareté de plus en plus sévère de l'eau. Cette rareté est due, essentiellement, aux changements climatiques, à son usage peu rationnel et à la croissance démographique. En effet, les ressources en eau au Maroc sont parmi les plus faibles au monde. Ce potentiel est évalué à l'équivalent de 730 m³/habitant/an, et cette quantité pourrait chuter à 520 m³ d'ici à 2030. **Les ressources en eau sont inégalement réparties sur le territoire.** 51 % des ressources en eau de surface sont produites au niveau de quatre bassins hydrauliques (Loukkos, tangérois, côtiers méditerranéens et le Sebou) qui couvrent 7,1 % de la superficie du pays. Près de 69 % des eaux sont mobilisées à partir de trois bassins localisés dans le Nord du pays, créant ainsi de fortes contraintes de développement qui accentuent les disparités territoriales. **Les besoins des différents secteurs usagers de l'eau sont en croissance continue,** notamment le secteur agricole (voir aussi Figure 3 ci-dessous). L'efficacité de l'eau d'irrigation à la parcelle reste faible (40 %). De même, l'eau agricole demeure peu valorisée, en raison du retard de l'aménagement des terres agricoles dominées par les barrages. **La réduction de l'empreinte hydrique de ce secteur doit être une priorité.**

Figure 7 Répartition de l'eau dans le domaine public



Source : Ministère délégué au Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau

Même si les **prélèvements pour l'eau potable** sont de loin inférieurs à ceux de l'irrigation, leur impact sur le développement économique et social est important. Des éléments de diagnostic, en termes de pertes liées aux usages existents, et des programmes de rationalisation de l'utilisation de l'eau sont développés par les différentes parties prenantes du secteur de l'eau. La coordination de leurs actions reste cependant encore à améliorer pour réduire leur empreinte écologique. La **surconsommation d'eau** provient à la fois des pertes des conduites d'amenée (transport) et des réseaux de distribution. Elle est causée également par l'inefficacité des usages, tant sur les plans agricole, industriel que domestique. **La qualité des eaux reste globalement mauvaise et l'évolution faible.** Les eaux d'excellente qualité ont soit stagné, soit disparu entre les deux périodes.

Les axes de préservation et de protection des ressources en eau identifiés dans la Stratégie de l'eau sont les suivants : protection de la qualité des ressources en eau et lutte contre la pollution ; protection des nappes souterraines et reconstitution des stocks stratégiques ; La protection des ressources en eau et la réduction de l'empreinte des activités dépendent largement de l'efficacité des actions entreprises pour améliorer l'assainissement, réduire les pollutions industrielles et les déchets mais également pour mieux protéger les sols, les bassins versants, les zones humides, etc. La réalisation des objectifs fixés dans ce domaine repose donc sur une action concertée et une sensibilisation de tous les acteurs.

Tableau 4 Evolution de la qualité des eaux souterraines

Évolution de la qualité des eaux souterraines	Excellente	Bonne	Moyenne	Dégradée
Eau souterraine 2000-01	1 %	19 %	29 %	51 %
Eau souterraine 2007-08	0 %	28 %	28 %	44 %

Source : Ministère délégué au Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

Présentation du Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA)

Contexte et objectifs

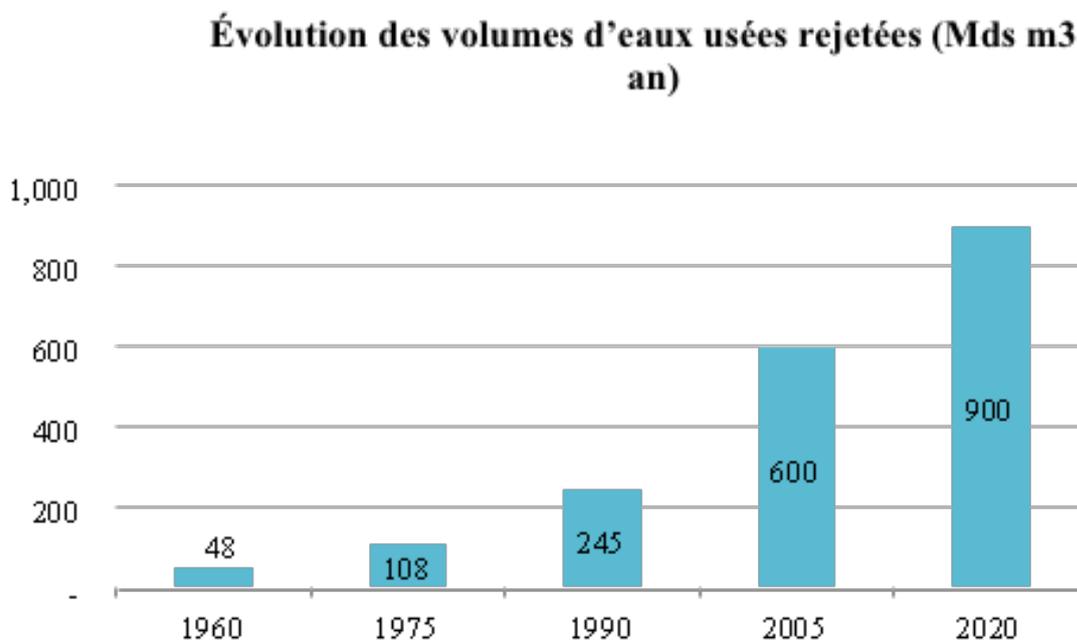
Jusqu'en 2005, le secteur de l'assainissement liquide accusait un retard considérable au Maroc. Environ 5 millions d'habitants des villes n'étaient pas encore raccordés au réseau d'assainissement. Par ailleurs, les volumes annuels d'eaux usées urbaines rejetées ont fortement augmenté au cours des dernières décennies. Ils sont passés de 48 millions de m³ en 1960, à environ 600 millions de m³ en 2005. L'empreinte écologique de ce retard est très forte. Devant ce constat, les autorités ont lancé le Programme national d'assainissement pour un coût initialement estimé à 43 milliards de dirhams, mais qui aujourd'hui, après révision des objectifs et extension de l'envergure du programme, s'établirait plutôt à 50 milliards de dirhams.

Le projet national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées consiste en la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement, le branchement et le renforcement du réseau pluvial et la réalisation des stations d'épuration de 330 villes et centres urbains comptant plus de 10 millions d'habitants. Il vise essentiellement à l'amélioration environnementale des bassins hydrauliques.

Résultats escomptés

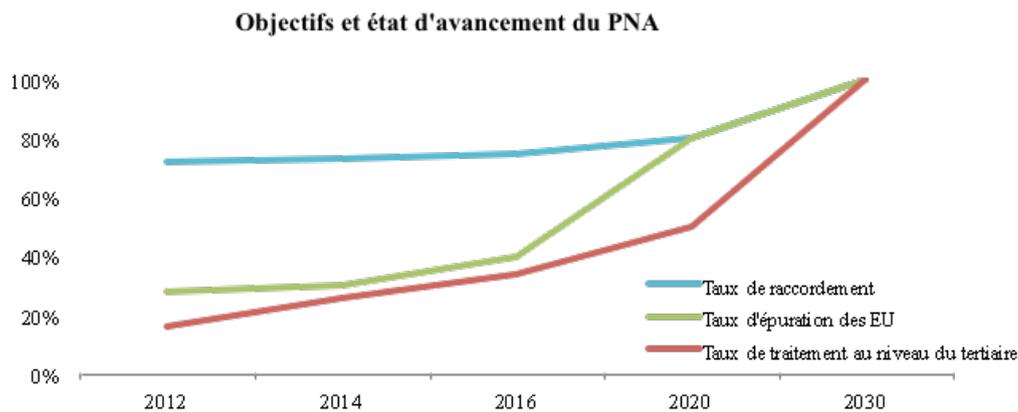
Le Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées vise à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 75 % à la fin 2016, 80 % en 2020 et 100 % à l'horizon 2030, sachant que le taux actuel est de 72 %. Pour ce qui est de l'épuration des eaux usées, il est prévu de traiter et de réutiliser ou valoriser 100 % des eaux usées collectées à l'horizon 2030 contre 25 % actuellement.

Figure 8: Evolution des volumes d'eaux usées rejetées (milliards de m³/an)



Source : Ministère délégué au Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

Figure 9: Objectifs et état d'avancement du PNA



Source : Ministère délégué au Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

Principales mesures de mise en œuvre

Le PNA s'appuie sur les professionnels du secteur pour que ses objectifs soient atteints. Les partenaires principaux sont:

- L'Office national de l'eau et de l'électricité (ex-ONEP) ;
- Les régies de distribution de l'eau et de l'électricité;
- Les sociétés concessionnaires des services communaux.

Mécanismes de gouvernance et de suivi

Pour assurer le suivi du programme, un comité conjoint du Ministère de l'intérieur et du Département de l'environnement a été créé et veille au contrôle régulier de la progression des travaux de tous les projets inscrits dans le cadre du PNA. Ce comité, présidé par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Ministère de l'Intérieur, fixe les conditions d'éligibilité et les priorités de l'appui de l'État aux projets en fonction des critères suivants:

Éligibilité

- La disponibilité d'études techniques permettant le lancement des travaux (schémas directeurs, avant-projet sommaire, avant-projet détaillé, dossier de consultation des entreprises);
- La mobilisation des financements par l'opérateur et par les autres partenaires concernés.

Priorités

- La menace des rejets des eaux usées qui pèse sur l'environnement et particulièrement sur les ressources en eaux superficielles et souterraines et sur la biodiversité. Les centres développant une industrie polluante ainsi que ceux se trouvant à l'exutoire de périmètres agricoles développés sont également considérés comme prioritaires;
- La possibilité de traitement des eaux usées pour leur réutilisation et pour la satisfaction des besoins en eau des usagers;
- La santé des populations: les centres touchés par les maladies hydriques (choléra, typhoïde, diarrhées, etc.);

- La taille des centres et villes les plus peuplés du Royaume et la concentration de la population;
- La protection contre les inondations;
- Les activités programmées par l'État et les collectivités locales pour le développement économique et social, en particulier dans le domaine industriel ou touristique.

Impacts

Le PNA contribue fortement au développement urbain et très partiellement au développement rural (infrastructures d'assainissement, stations d'épuration, participation à l'Initiative nationale pour le développement humain, etc.). Il contribue également à l'amélioration des conditions de vie et à la protection de la santé (maladies hydriques, nuisances olfactives, visuelles), et enfin à la protection du potentiel touristique (les eaux usées non épurées influant également sur la qualité des eaux de baignade et dégradant la qualité des eaux côtières et des plages).

D'autres retombées sont à envisager, notamment le développement touristique, la création de plus de 10 000 emplois, la promotion des activités économiques, la réduction de la dégradation environnementale et la réduction des risques sanitaires.

Durabilité et reproductibilité

La mise en place du PNA se heurte actuellement à un certain nombre de difficultés qui peuvent être résumées comme suit:

- Absence d'un modèle d'assainissement en milieu rural: mode de gestion, tarification, synergie urbain/rural, etc.
- Retard dans la mise en œuvre du plan de dépollution industrielle à l'échelle nationale pour préserver l'état des ouvrages de collecte et d'épuration, permettre la valorisation des sous-produits, assurer l'équité et maintenir la compétitivité des industriels à l'échelle nationale;
- Retard de la promulgation des valeurs limites des rejets liquides industriels;
- Présence d'une tarification nationale indépendante des coûts des schémas à mettre en place;
- Absence de réglementation de seuils admissibles en matière d'odeurs et de distance minimale à respecter;
- Absence de réglementation concernant les zones tampon à proximité des sites des futures stations d'épuration afin d'éviter la spéculation foncière et conserver la vocation des zones limitrophes;
- Absence d'une gestion écologique des boues des stations d'épuration.

Il y a donc une nécessité de repenser le modèle d'assainissement pour qu'il soit global et cohérent avec les exigences du développement durable, et permette de réduire l'empreinte écologique de ce secteur, de clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs en matière d'assainissement, de revoir et réviser les normes de rejets, de redéfinir les orientations stratégiques de dépollution et de revoir la tarification.

5.2 CAS n°2: L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH)

L'inégale distribution des revenus et la pauvreté sont néfastes à la cohésion sociale. Le revenu moyen par ménage et par mois est 1,6 fois plus élevé en milieu urbain (6 124 dirhams) qu'en milieu rural (3 954 dirhams). Les 20 % de la population en haut de l'échelle, à savoir les ménages les plus aisés, accaparent 53 %

de la masse globale des revenus. Les 20 % en bas de l'échelle, à savoir les ménages les plus modestes, n'en touchent que 5,4 %. Dans le secteur informel, la sécurité du revenu est essentiellement assurée par le réseau familial d'attache, qui permet de mutualiser les ressources pour les besoins de base (logement, nourriture, habillement, santé) et, au besoin, de financer les périodes de formation et de recherche d'emploi. Au Maroc, la pauvreté est deux fois plus sensible à l'équité de la répartition des revenus qu'à la croissance économique, de sorte que l'éradication des formes persistantes de pauvreté demeure tributaire d'une plus grande équité sociale et territoriale.

Pour favoriser l'**adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail**, des études et des contrats sectoriels ont été développés avec les associations de professionnels et les ministères (*offshoring* en 2006, métiers du travail social, initiative 10 000 ingénieurs, initiative 30 300 médecins, Pacte émergence pour l'industrie). Des conventions existent également entre des universités et les associations de professionnels. Ces initiatives sectorielles méritent d'être inscrites dans une approche globale et un dispositif national d'identification des besoins. Cette problématique constitue l'un des handicaps majeurs de la compétitivité du tissu productif. Par ailleurs, l'opérationnalisation des stratégies sectorielles se heurte à la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

La nouvelle Constitution a fait de la formation professionnelle un droit. **La formation professionnelle est le principal moyen de qualification des jeunes et de valorisation des ressources humaines.** En 2012, la seconde phase de réalisation de l'objectif de formation d'un million de jeunes à l'horizon 2016 a permis de former 327 900 stagiaires.

En ce qui concerne l'offre de formation, la priorité a été accordée aux secteurs du Pacte national pour l'émergence industrielle (automobile, agroalimentaire, électronique, textile et cuir et *offshoring*) et aux grands projets structurants de l'économie tels le tourisme, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les bâtiments et travaux publics (BTP), le transport et la logistique. L'élaboration d'une nouvelle vision pour le développement de la formation professionnelle à l'horizon 2020 vise à améliorer sa planification, son organisation, son fonctionnement, sa gouvernance et son financement.¹¹ À cet effet, il faudrait améliorer les passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Il faudrait par ailleurs développer le système d'éducation des adultes et la validation des acquis de leur expérience professionnelle hors du système scolaire, que ce soit au niveau de l'entreprise ou dans un cadre plus général. Le fait d'intégrer les exclus de l'enseignement initial permettrait de réduire les fortes inégalités actuelles et d'élever le niveau général de qualification de la population active. Il importe enfin de mettre en place un cadre national de qualification et un système opérationnel de validation et de certification.

Présentation de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH)

Concept et objectifs

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) vise la réduction de la pauvreté, la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, de renforcement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, route, eau et assainissement, protection de l'environnement), de soutien aux personnes vulnérables.

L'INDH s'appuie sur quatre composantes: le Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural ; le Programme de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale en milieu urbain ; le Programme de lutte contre la précarité ; un Programme transversal (lutter contre les facteurs de risques sociaux, création d'une dynamique de développement humain ; renforcement du capital social et de la cohésion sociale ; renforcement de la gouvernance locale ; amélioration de l'accès aux services sociaux ; amélioration de l'animation socioculturelle et sportive).

¹¹ Projet de Loi de Finances pour 2013, rapport économique et financier.

Résultats escomptés

Le bilan de la première phase de l'INDH (2005-2010) affiche des résultats encourageants avec plus de 5,2 millions de bénéficiaires, ainsi que la réalisation de 22 000 projets dans plusieurs domaines. L'enveloppe budgétaire engagée s'est élevée à environ 14,1 milliards de dirhams, dont 8,4 milliards au titre de la contribution de l'INDH. L'initiative a permis la création de 3 700 activités génératrices de revenus et plus de 40 000 emplois stables durant la même période. Ces résultats ont poussé les pouvoirs publics à lancer une deuxième phase (INDH 2), qui couvre la période 2011-2016.

Principales mesures de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme s'est effectuée par un pilotage à plusieurs niveaux : au niveau central par un comité stratégique interministériel présidé par le Chef du Gouvernement et un comité de direction plus restreint également présidé par le Chef du Gouvernement et comprenant les ministères de l'intérieur, des finances, du développement social et du développement ; et au niveau régional, par un comité que préside le wali et qui regroupe les gouverneurs, le président de région, les services déconcentrés de l'État ainsi que le tissu associatif.

Au niveau provincial et préfectoral ainsi qu'au niveau local, le programme a défini les règles de communication entre les différents échelons de coordination. Par ailleurs, le programme a défini des procédures de qualification de projets pouvant être éligibles aux financements.

Impacts

Au-delà des objectifs de création d'activités génératrices de revenus et de lutte contre la pauvreté, le programme a eu des effets positifs en matière de protection et de valorisation des ressources naturelles, de sensibilisation des populations quant à la nécessité de préserver leurs ressources, qui sont bien souvent, en milieu rural, les seules sources de revenus.

Durabilité et reproductibilité

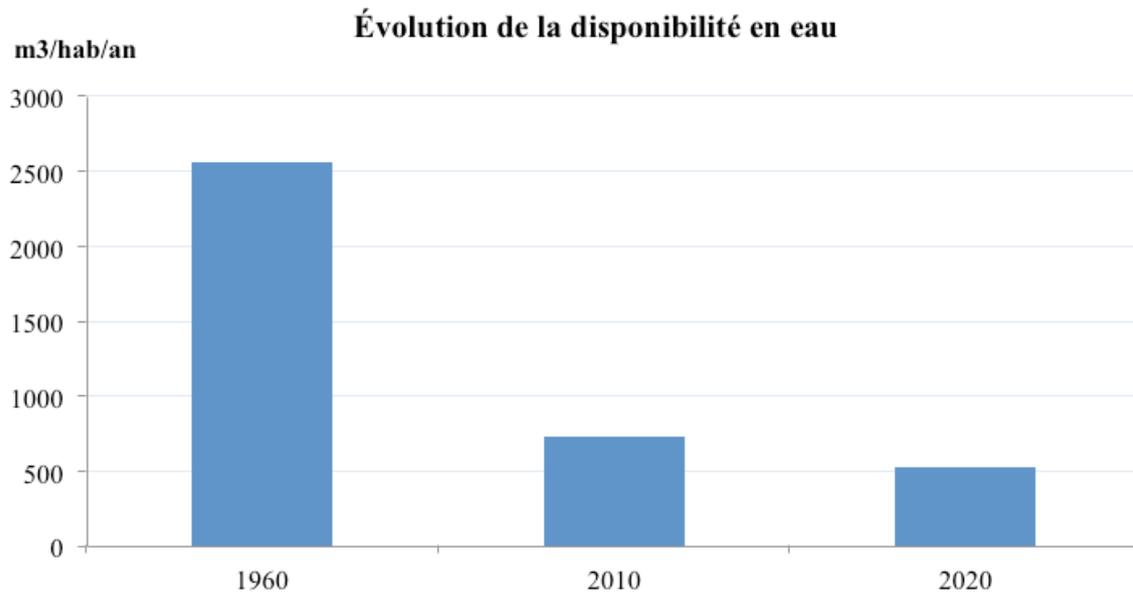
L'INDH est le programme phare mené par le Maroc dans le domaine du développement humain. Elle prône la dignité, la transparence, la confiance, l'appropriation des projets et vise à créer des dynamiques et des convergences dans le développement humain au Maroc. La gouvernance du programme est basée sur une dynamique ascendante de prise de décision car les bénéficiaires sont parties prenantes à la conception et la réalisation des projets. La mise en œuvre des projets se heurte cependant parfois à une mauvaise coordination des acteurs.

Au-delà des résultats quantitatifs mesurables comme la baisse du taux de pauvreté, l'amélioration des accès aux services sociaux de base, la création d'activités génératrices de revenus, l'INDH est un programme qui a mis sur pied une réelle ingénierie sociale en s'appuyant sur une organisation nouvelle entre pouvoir central, régional, élus et société civile.

5.3 CAS n°3: Le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI)

La baisse continue des ressources en eau ainsi que l'augmentation des besoins, notamment dans le secteur agricole, ont conduit les pouvoirs publics à fixer des objectifs ambitieux en matière d'économie d'eau. Les estimations du Département de l'eau font état d'une disponibilité en eaux de 730 m³/habitant/an en

Figure 10 Évolution de la disponibilité en ressources en eau (en m3/habitant/an)



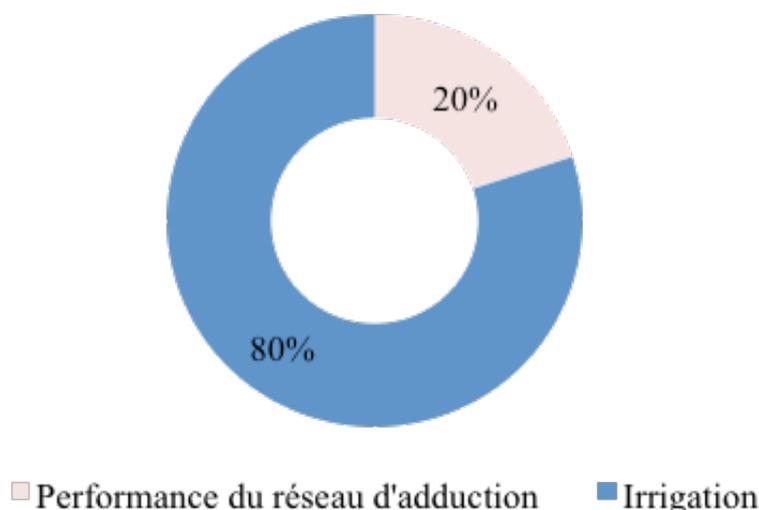
Source • Ministère délégué au Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

2010, et qui devrait chuter à 520 m³ en 2020, plaçant ainsi le Maroc parmi les pays avec un stress hydrique important.

Devant cette urgence la Stratégie nationale de l'eau vise la mobilisation de 2,5 milliards de m³ additionnels à l'horizon 2030, en plus de l'objectif d'économie d'eau de 2,5 milliards de m³. L'agriculture à elle seule représenterait une économie d'eau de 2 milliards de m³. L'irrigation consomme plus de 80 % des ressources en eau du pays. Selon les modes d'irrigation et la maîtrise de la distribution de l'eau, l'efficacité des réseaux d'irrigation varie entre 40 et 80 %.

Figure 11 Répartition des objectifs en économie d'eau

Répartition de l'économie des 2,5 milliards de m³



Source • Ministère délégué au Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau

Ainsi le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI) s'inscrit parmi les mesures transversales du Plan Maroc vert et vise à atténuer les effets de la raréfaction des ressources en eau et à améliorer l'efficacité de leur utilisation en irrigation.

Présentation du Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI)

Concept et objectifs

Le PNEEI vise la reconversion à l'irrigation localisée de près de 550 000 hectares en 15 ans comprenant:

- Les périmètres de grande hydraulique: 395 090 hectares dont 218 000 seront concernés par les reconversions collectives. Dans ces périmètres d'irrigation, il s'agit d'accélérer la modernisation.
- Les systèmes d'irrigation collectifs, pour déverrouiller les contraintes de productivité et de valorisation de l'eau.
- Les zones d'irrigation individuelle privée: 160 000 hectares correspondant à 50 % de la superficie irriguée en gravitaire. Dans ces zones, il s'agit d'actionner les nombreux leviers financiers, incitatifs, institutionnels pour augmenter le rythme de reconversion à l'irrigation localisée.

Le programme comprend cinq composantes:

- (1) Les modernisations collectives des périmètres de grande hydraulique (y compris la mise à niveau des réseaux d'irrigation) ;
- (2) Les modernisations individuelles ;
- (3) La valorisation des productions agricoles ;
- (4) Le renforcement du conseil technique ;
- (5) D'autres mesures d'accompagnement telles que la simplification des procédures d'octroi des aides financières de l'État, l'organisation des professions qui interviennent dans le secteur, la normalisation, etc.

Au terme de la réalisation de ce programme, la superficie convertie en irrigation localisée atteindra près de 700 000 hectares, soit environ 50 % de la superficie équipée pour l'irrigation.

Le coût global du PNEEI est estimé à près de 37 milliards de dirhams répartis comme suit: 30 milliards pour les investissements physiques et 7 milliards pour les mesures d'accompagnement institutionnelles, de renforcement des capacités et autres activités.

Résultats escomptés

Ce programme, dont la réalisation est prévue sur la période 2008-2020, porte sur la conversion des techniques d'irrigation existantes, peu efficaces en termes d'utilisation de l'eau, à l'irrigation localisée, sur une superficie globale de l'ordre de 555 000 hectares, ce qui permettra à terme une économie d'eau de près de 1,4 milliard de m³/an. L'État peut subventionner jusqu'à 100 % de l'acquisition d'équipements. Toutes ces initiatives produiront les résultats suivants:

- L'économie d'eau de 20 à 50 % par réduction des pertes d'eau évitables tant au niveau des réseaux de distribution qu'au niveau de l'application de l'eau à la parcelle, permettant ainsi de réduire à terme les déficits enregistrés au niveau des périmètres de grande hydraulique de près

de 700 milliards de m³/an et de réduire le déstockage des nappes de près de 740 millions de m³/an;

- L'augmentation de la productivité de l'eau de 10 à 100 % selon les cultures;
- L'augmentation de la valorisation de l'eau de près de 114 % pour atteindre au terme du programme environ 5,12 dirhams/m³.

Principales mesures de mise en œuvre

La mise en œuvre du PNEEI, est un bon exemple de la démarche participative qui a consisté en l'intégration des agriculteurs, matérialisée par la participation de l'Association des usagers de l'eau agricole (AUEA). Elle a également fait appel à la coopération financière internationale et l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque mondiale.

Les principaux acteurs concernés sont le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime; les offices régionaux de mise en valeur agricole; les agences de bassins hydrauliques (ABH).

Impacts

En dehors des objectifs d'économie et de valorisation de l'eau agricole, d'autres retombées sont attendues:

- La réduction de la vulnérabilité de l'agriculture irriguée aux changements climatiques;
- L'augmentation significative des revenus agricoles;
- L'augmentation de la production agricole nationale et la contribution au rééquilibrage de la balance commerciale alimentaire;
- Le maintien des emplois menacés par la raréfaction des ressources en eau et la création de nouveaux emplois.

Durabilité et reproductibilité

La prise en compte des objectifs de la Stratégie de l'eau dans la mise en œuvre du Plan Maroc vert constitue un exemple de bonne gouvernance.

Par contre, la mise en œuvre du PNEEI rencontre des problèmes qui n'ont pas été préalablement identifiés:

- (i) Les déchets en tuyaux plastiques non valorisables: si les pouvoirs publics ne se saisissent pas rapidement de cette question, en imposant l'utilisation de nouveaux matériaux qui pourront être valorisables ou bien dont le processus de dégradation soit accéléré, leurs efforts pourraient se heurter à des difficultés d'une autre ampleur.
- (ii) La structuration d'une filière industrielle intégrée, de la production jusqu'à la gestion des équipements en fin de vie.
- (iii) L'augmentation de la consommation en énergie liée à l'irrigation localisée.

Toutefois, cette initiative est globalement une bonne initiative car elle contribue au renforcement d'une économie verte et inclusive.

5.4 CAS n° 4: Le Programme d'électrification rurale global (PERG)

L'accès à l'énergie : une priorité gouvernementale affichée depuis les années 1990

L'accès à l'énergie est une priorité gouvernementale qui n'a pas faibli. Le Programme d'électrification rurale global, lancé dans les années 1990 et décrit ci-après, a permis d'engranger des résultats quantitatifs et qualitatifs significatifs.

Ces progrès ont été réalisés dans un contexte où l'agriculture marocaine reste un secteur énergivore par rapport aux pays développés, notamment la France, l'Italie, l'Espagne, où le secteur agricole représente une moyenne de 3 % de la consommation énergétique finale avec parfois des parts qui tendent vers zéro comme en Allemagne où l'agriculture ne consomme que 1,1 % de l'énergie totale. (Eurostat, 2009)¹².

Ainsi, l'agriculture représente 18,7 %¹³ de la balance énergétique finale du pays, soit 2 204 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP). Cette consommation est dominée par les énergies fossiles, soit le gasoil et l'essence (57 %), le butane et le propane (28 %) et en dernier lieu l'électricité qui ne satisfait que 15 % des besoins énergétiques de l'agriculture.

La consommation énergétique du secteur agricole a connu une croissance de 17 % entre 2007 et 2010, soit une hausse de 6 % par an deux ans seulement après le lancement du Programme Maroc vert. C'est un taux qui reste alarmant, surtout que les directives de la nouvelle stratégie agricole prévoient une augmentation de 53 % de la mécanisation, de 350 % de l'irrigation localisée, de 78 % de l'usage d'engrais. Ainsi, les besoins énergétiques agricoles auront tendance à augmenter et à alourdir la facture énergétique nationale, qui a été chiffrée à 19 millions de dirhams à la fin mars 2011.

La performance du secteur agricole repose entre autres sur l'accès à l'énergie. Conscients de cet enjeu, les pouvoirs publics accélèrent la réforme de la réglementation de l'énergie, et notamment les textes législatifs qui vont permettre une production décentralisée¹⁴.

Présentation du Programme d'électrification rurale global (PERG)

Concept et objectifs

Lancé en 1995, le PERG était une réponse à l'enclavement croissant du monde rural. Ce programme a été lancé en parallèle à deux autres programmes emblématiques: le Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER), dont l'objectif était d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et le Programme national des routes rurales (PNRR), dont l'objectif était d'améliorer le taux de desserte de la population par une route.

Résultats escomptés

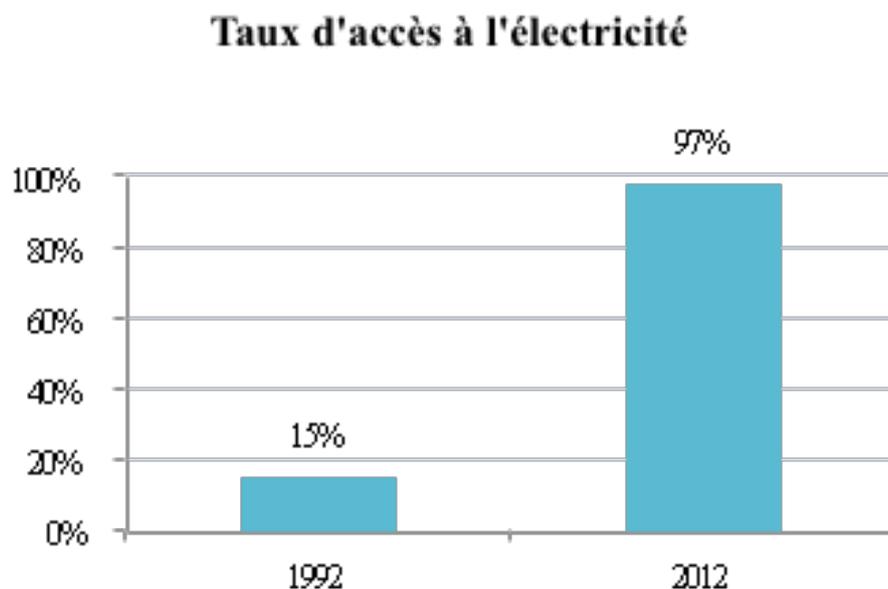
La population rurale raccordée au réseau électrique ne dépassait pas les 18 % avant le lancement du programme. Le programme visait un taux d'électrification avoisinant les 100 % pour 2010. Le taux d'électrification était de 97,4 % en 2012.

¹² Source : <http://www.massolia.com/energie-2/mise-a-niveau-de-lagriculture-marocaine-quelles-pratiques-energetiques/>

¹³ Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement – Département de l'énergie

¹⁴ Loi 13-09

Figure 12 Évolution du taux d'électrification



Source : Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie

Processus de mise en œuvre

Le schéma directeur du PERG s'est basé sur le principe de l'équilibre régional et du moindre coût de réalisation par foyer dans l'objectif de faire bénéficier le maximum de foyers ruraux de l'électrification pour un budget donné. L'analyse de la dispersion de l'habitat est également prise en compte. Le PERG touche donc en priorité les villages dont le coût moyen d'électrification par foyer est le plus faible pour évoluer progressivement vers les villages à coût moyen plus élevé.

Le financement du PERG était basé initialement sur un coût d'électrification moyen de 10 000 dirhams/foyer, nécessitant ainsi des contributions des communes (20 %), des foyers bénéficiaires (25 %) et de l'ONE (reliquat). Les participations des communes (2 085 dirhams) et des foyers bénéficiaires (2 500 dirhams) pouvaient être préfinancées par l'ONEE avec un remboursement sur cinq ans pour les communes (500 dirhams par foyer et par an pendant cinq ans) et sept ans pour les bénéficiaires (40 dirhams par foyer et par mois pendant sept ans). Les participations des communes et des foyers bénéficiaires ont été maintenues à leur niveau initial malgré l'augmentation du seuil d'éligibilité qui est passé de 10 000 dirhams pour les deux premières tranches (PERG I et II), à 14 000 dirhams pour la troisième tranche, et 20 000 puis 27 000 dirhams pour les deux phases de la dernière tranche (PERG IV).

Impacts

Au-delà de la généralisation de l'accès à l'énergie, le PERG a eu des effets positifs, en particulier :

- L'émergence de nouvelles activités économiques génératrices de revenus et de petites industries;
- L'augmentation du taux de scolarisation;
- Le ralentissement de l'exode rural;
- L'amélioration de l'habitat par l'équipement des foyers en appareils électroménagers;
- La diminution de la dépense globale d'éclairage par substitution des moyens traditionnels.

L'électrification rurale décentralisée concerne essentiellement les villages caractérisés par des habitats ou des groupements d'habitats dispersés dont le coût de raccordement au réseau interconnecté est prohibitif.

Les techniques qui peuvent être utilisées sont les systèmes photovoltaïques, les microcentrales hydrauliques, les groupes électrogènes et les systèmes hybrides.

Ainsi le PERG a également contribué à l'émergence de la filière photovoltaïque.

Durabilité et reproductibilité

De l'avis de nombreux experts, des programmes de type PERG, PNRR ou PAGER auraient bien du mal à trouver les appuis politiques ou financiers nécessaires de nos jours. Pourtant il s'agit là de modèles de programmes durables, et qui ont été lancés vers la fin de la période de l'ajustement structurel, donc dans un contexte de grande rigueur budgétaire.

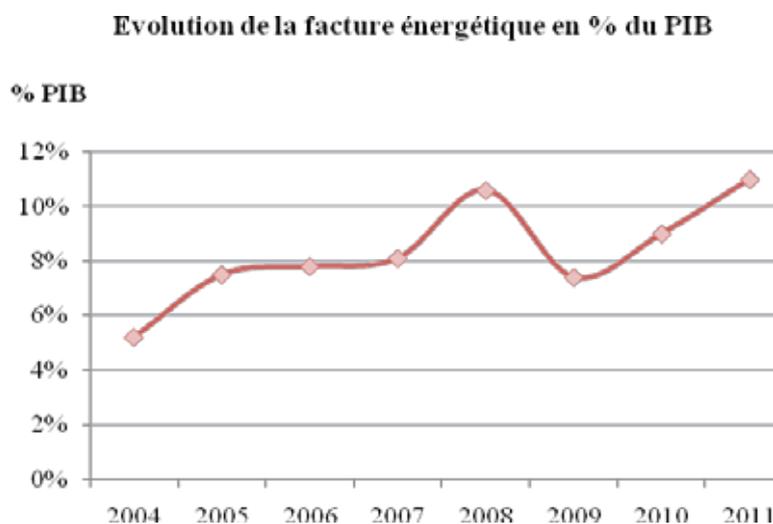
Il serait intéressant d'évaluer a posteriori les retombées de ces programmes, avec la méthode de coût total, en prenant en compte l'ensemble des externalités négatives, mais surtout des externalités positives qui sont nombreuses. Cet exercice permettrait de légitimer la mise en chantier d'actions comparables – avec une échelle de temps supérieure à 15 ans – dont les coûts financiers sont importants. Ces programmes nous montrent bien qu'il est temps de rompre avec les indicateurs économiques et financiers classiques: contribution au PIB, emplois créés, taux de rentabilité interne du projet, etc.

5.5 CAS n° 5: Le Plan solaire

L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au cœur de la stratégie énergétique

L'évolution toujours haussière du prix du baril de pétrole, conjuguée aux perspectives de croissance du Maroc et donc mécaniquement à l'augmentation des besoins énergétiques, a conduit à une aggravation de la facture énergétique. Le Maroc est confronté à une difficulté supplémentaire: en effet, avec un taux de dépendance énergétique de 96 % la facture annuelle s'est élevée à 11 % du PIB en 2011, ce qui représente 52,6 % des exportations et contribue très fortement à l'aggravation de la balance des paiements, et pèse sur la compétitivité du tissu productif.

Figure 13 Évolution de la facture énergétique en % du PIB



Source : Ministère des Finances – Rapport Economique et Financier 2013

La stratégie énergétique nationale vise donc à développer l'efficacité énergétique ainsi que les énergies renouvelables. L'objectif est de porter la part des énergies renouvelables à 42 % du bouquet énergétique à l'horizon 2020:

- Le plan éolien prévoit l'installation de 2 000 mégawatts (MW) pour une production de 6 600 GWh/an, permettant d'éviter l'émission de 5,6 millions de tonnes de CO₂ par an et d'économiser 1,5 million de TEP.
- Fin 2009, le gouvernement a lancé le plan solaire marocain, avec la création de l'agence MASEN, chargée de le mettre en œuvre. Une production de 4 500 GWh/an est envisagée pour une puissance installée de 2 000 MW, permettant d'économiser 1 million de TEP et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂ par an.
- L'électricité d'origine hydraulique devrait quant à elle représenter 14 % de la puissance installée contre 24 % en 2008.

La stratégie nationale a été accompagnée par la promulgation de la Loi 13-09 relative aux énergies renouvelables et de la Loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique.

Présentation du Plan solaire

Concept et objectifs

Le projet marocain de l'énergie solaire vise la mise en place en 2020 d'une capacité de 2 000 MW. Cinq sites ont été choisis pour le lancement de ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique: Ouarzazate, Ain Beni Mathar, Foum Al Oued, Boujdour et Sebkhath Tah.

Le projet sera achevé vers la fin de l'année 2019 et la date de mise en service de la première centrale a été fixée à 2015. Grâce à la mise en valeur du potentiel solaire, le projet contribuera à la réduction de la dépendance énergétique, à la préservation de l'environnement, par la limitation des émissions des gaz à effet de serre et à la lutte contre les changements climatiques.

Résultats escomptés

En 2020, la puissance électrique installée en énergies renouvelables représentera 42 % du parc, dont 14 % d'origine solaire.

À ce jour, la construction de la première tranche de la station solaire de Ouarzazate est en cours: le projet Noor 1 utilisant une technologie d'énergie solaire à concentration et développant 150 MW.

Les appels d'offre pour Noor 2 et Noor 3, respectivement de 200 MW et 100 MW, ont été lancés et les candidats présélectionnés sont désormais connus. L'objectif de 500 MW pour l'horizon 2015 initialement fixé semble compromis. A priori seul Noor 1 devrait être opérationnel d'ici à 2015.

La réalisation du plan solaire devrait économiser 1 million de TEP et éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂ par an.

Principales mesures de mise en œuvre

- Sur le plan institutionnel, le plan solaire a prévu pour son déploiement:
- La création de MASEN, agence en charge de la mise en œuvre du plan solaire, depuis mars 2010 ;

- La création de l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables remplaçant en 2010 le Centre de développement des énergies renouvelables, chargée de l'accompagnement du développement de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique ;
- La création de la Société d'investissements énergétiques (SIE) en février 2010, société anonyme d'État, qui joue le rôle de codéveloppeur, d'investisseur et de levier financier pour les programmes énergétiques du Maroc.

Impacts

En dehors des objectifs d'atténuation, de réduction de la dépendance énergétique ou de création d'emplois, le plan solaire tel qu'il est conçu devrait donner une impulsion significative aux différentes filières solaires, quelles que soient les technologies employées. Le gouvernement s'est fixé des objectifs en matière d'intégration industrielle ; pour le projet Noor 1 celle-ci dépasserait les 30 %.

Par ailleurs, la création de l'IRESEN (Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles) et de la SIE marque une volonté de renforcer non seulement la recherche et l'innovation dans ce secteur, mais aussi la recherche d'une certaine autonomie en matière de montages et de structurations financiers des projets. Bien sûr ces objectifs dépendent du dynamisme de ces organismes et des moyens qui leur seront alloués.

Durabilité et reproductibilité

La viabilité du plan solaire repose essentiellement sur la capacité des partenaires privés à assurer la construction, la réparation et l'entretien des installations et des équipements qui seront construits dans le cadre du programme.

Un plan d'entretien sera préparé chaque année et mis à jour tous les mois par la Société de Projet Solaire (SPS). Il sera soumis à l'Agence marocaine pour l'énergie solaire (MASEN) pour information sur toute la durée de l'accord d'achat d'électricité.

En outre, le soutien du gouvernement pour le développement du programme est garanti pendant toute la mise en œuvre du Plan solaire marocain de 2000 MW. Le gouvernement s'est engagé à assurer l'équilibre financier du programme. Par conséquent, le gouvernement devrait couvrir la différence entre le prix d'achat payé par le MASEN à la SPS et le prix de vente de l'ONE pour l'énergie électrique produite. Ces dispositions constituent également une garantie de la viabilité financière du projet.

Un programme comme le Plan solaire nécessite un engagement politique et financier important de la part des autorités politiques.

5.6 CAS n° 6: Le Programme national de gestion des déchets ménagers (PNDM)

Les déchets, un gisement d'économie verte inclusive encore sous-exploité

Le développement économique entraîne une augmentation du volume et de la toxicité des déchets produits, et le Maroc n'est pas épargné par ce phénomène. Conscient de la menace que représente une mauvaise gestion des déchets pour l'environnement, la santé publique et l'image du pays, le Maroc a pris une série de mesures pour rattraper son retard.

La mise en œuvre d'une meilleure gestion des déchets est passée par la promulgation en 2006 de la loi 28.00, qui dispose que certains déchets sont à la charge des collectivités locales (déchets ménagers et as-

similés), d'autres sont à la charge de leurs producteurs (déchets dangereux, inertes, spéciaux, médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers). En plus du principe du pollueur payeur, la loi a instauré la création de décharges contrôlées, des modalités de planification de la gestion des déchets au niveau de chaque région ainsi qu'au niveau national, la création d'une structure nationale de gestion des déchets dangereux, la mise en place d'un système de contrôle et de constatation des infractions et d'un système graduel de sanctions financières en fonction de la gravité des infractions.

À ce jour, le plan directeur national pour la gestion des déchets dangereux a été élaboré, les plans directeurs régionaux pour la gestion des déchets industriels et médicaux non dangereux et des déchets agricoles inertes ont été lancés en 2013, ainsi que certains plans directeurs préfectoraux ou provinciaux pour la gestion des déchets ménagers ou assimilés. Les sanctions administratives et pénales en cas de non-respect de la réglementation sur les déchets ne sont cependant pas appliquées.

Présentation du Programme national de gestion des déchets ménagers (PNDM)

Concept et objectifs

Avant 2007, le secteur des déchets ménagers souffrait de plusieurs dysfonctionnements qui mettaient en péril la santé des citoyens et causaient de graves problèmes environnementaux. Des études de la Banque mondiale en 2003 ont évalué les pertes par dégradation de l'environnement du fait de la mauvaise gestion des déchets ménagers à 0,5 % du PIB, soit près de 1,7 milliard de dirhams/an.

Le Programme national pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (PNDM) a vu le jour en avril 2007 dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de l'intérieur, en tant que tuteur des collectivités locales, et le Département de l'environnement. Ce programme, tel que conçu au départ, se donnait 15 ans pour remettre en état le secteur de la gestion des déchets municipaux au Maroc. Le programme a été revu en 2008 dans le sens d'une meilleure planification et de l'adaptation des objectifs avec les engagements nouveaux du Maroc ainsi que son intégration avec les autres programmes de la MANE. Son horizon temporel a été étendu à 2030 et ses objectifs ont été déclinés comme suit:

- (i) Assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte de 90 % en 2020 et 100 % en 2030;
- (ii) Réaliser des décharges contrôlées pour les déchets ménagers et assimilés au profit de toutes les communes urbaines (100 % en 2020);
- (iii) Réhabiliter toutes les décharges sauvages existantes après leur fermeture (100 % en 2020);
- (iv) Professionnaliser le secteur de la collecte et de l'élimination des déchets dans les agglomérations présentant un intérêt économique pour les opérateurs privés et un coût supportable pour les communes ou les associations de communes;
- (v) Organiser et développer la filière de «tri-recyclage-valorisation» pour atteindre le taux de récupération de 20 % des déchets en 2020, avec des actions pilotes de tri à la source;
- (vi) Généraliser les plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés dans toutes les provinces et préfectures du Royaume;
- (vii) Former et sensibiliser tous les acteurs de la gestion des déchets avant la fin du programme.

Résultats escomptés

Le programme d'exécution comprend 3 phases: Phase 1: 2008-2012, démarrage; phase 2: 2013-2017, montée en puissance; phase 3: 2018-2030, généralisation. En termes de projets à réaliser, le programme a prévu:

- D'équiper 350 communes (ou groupements de communes) de leur propre décharge contrôlée;
- De fermer et de réhabiliter 220 décharges non contrôlées;
- D'améliorer les services de collecte des déchets et de nettoyage au profit de 300 centres urbains à travers la délégation de ce service à des opérateurs professionnels: en 2008, une révision de ce programme a eu lieu afin de promouvoir les partenariats locaux pour la gestion des déchets ménagers et assimilés afin de porter le taux de collecte des déchets à 85 % en 2016, puis à 90 % en 2020 et enfin à 100 % en 2030.

En outre, le programme prévoit d'assister les provinces dans l'élaboration de leurs plans de gestion provinciaux/préfectoraux des déchets prévus par la loi 28-00 et de réaliser un programme de sensibilisation des principaux acteurs du secteur de la gestion des déchets au niveau local. Plusieurs projets sont conçus dans le but d'améliorer le processus du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets et de promouvoir le tri depuis la source, ce qui permettra d'augmenter le niveau du recyclage à 20 % en 2020.

Principales mesures de mise en œuvre

Le cadre interministériel institué pour la mise en œuvre du programme est constitué de la Commission nationale de suivi du PNDM (CN-PNDM), qui regroupe les représentants des Départements de l'intérieur (Direction de l'eau et de l'assainissement) et de l'environnement (Direction de la surveillance et de la prévention des risques). Le Département de l'environnement préside la CN-PNDM. La CN-PNDM est appuyée par une unité de gestion du Programme national de gestion des déchets ménagers qui relève de la Division de l'environnement et assainissement au sein de la Direction générale des collectivités locales. Pour permettre à la CN-PNDM un suivi régulier des activités du PNDM, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) élabore un rapport trimestriel retraçant les différentes activités réalisées et les difficultés rencontrées.

Le PNDM a prévu de financer des projets d'investissement pour la mise en place de dispositifs de nettoyage et de collecte pour un montant de 26 milliards de dirhams, d'installation de décharges contrôlées pour un montant de 5,4 milliards de dirhams, de réhabilitation de décharges existantes pour un montant de 2,28 milliards de dirhams et l'élaboration d'études de planification et d'expertises techniques pour un montant de 2,7 milliards de dirhams.

Pour le financement des réalisations, le PNDM a prévu la contribution des collectivités locales provenant de leurs ressources propres (taxes locales et quote-part TVA) de 26,9 milliards de dirhams et une participation de l'État à hauteur de 3,25 milliards de dirhams. Le reste du financement devrait être apporté par une redevance spéciale à mettre en place (4,3 milliards de dirhams), par la coopération internationale (1,5 milliard de dirhams) et par les revenus de la vente des crédits-carbone réalisés grâce aux projets Mécanisme de développement propre de décharges contrôlées (1 milliard de dirhams).

Impacts

Le détail des coûts de dégradation liée à la mauvaise gestion des déchets montre les effets positifs qu'engendrerait la réalisation des objectifs du PNDM.

Tableau 5 Evaluation des coûts de dégradation de l'environnement par les déchets

Source de dégradation	Type de dégradation	Base d'estimation de dégradation	Coût en millions de dirhams
Dissémination des déchets	Dévalorisation des terrains voisins	Perte de productivité	32
Mise en décharge	Changement de fonction du sol	Réhabilitation du site par couverture à l'aide de la terre végétale	876
Traitement des eaux polluées par les lixiviats	Pollution des eaux dans une zone déterminée	Estimation de la quantité des eaux polluées et des lixiviats générés et traitement des eaux polluées	749
Impact sur la santé	Maladies des personnes au voisinage immédiat des décharges	Dépenses de soins	75
Total			1 732

Source : Ministère délégué au Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

Durabilité et reproductibilité

En vue d'assurer sa soutenabilité institutionnelle, le PNNDM prévoit la poursuite du programme de formation au profit des collectivités locales. Et pour sa soutenabilité financière, il prévoit la poursuite de l'appui financier de l'Etat au PNNDM – Phase 2. D'autres mesures dans ce cadre concernent la mise en place des dispositions de l'article 23 de la Loi 28-00 (redevances sur les Déchets Ménagers et Assimilés-DMA). Enfin, le programme prévoit l'amélioration de la Gestion Déléguée à travers notamment l'apurement et la prévention des arriérés de paiement. Le PNNDM peut être reproduit sans grande difficulté.

6. Synthèse et recommandations

6.1 Quels prérequis à la croissance verte et inclusive ?

Tout d'abord, précisons bien que le rapport s'est concentré sur l'agriculture, l'énergie, et la gestion des déchets, qui présentent des gisements de croissance verte et inclusive importants.

Nous avons pu séparer un secteur productif, l'agriculture, d'une ressource, l'énergie. L'agriculture, par son poids et son impact, paraissait comme le choix le plus trivial en matière de secteur productif, de même que l'énergie, en raison des efforts déployés pour faire des énergies renouvelables une alternative crédible. L'eau aurait pu également être visée, mais elle a été en partie traitée par le biais de l'agriculture qui est de loin le plus gros préleveur. Ainsi, en opérant cette distinction il a été possible de mettre en lumière les interactions inévitables entre le productif, dont les objectifs restent la productivité, la compétitivité et in fine la croissance, et la ressource, dont le seul objectif est sa bonne gestion au meilleur coût possible.

L'accent a également été mis sur la gestion des déchets, qui démarre à travers le PNDM mais dont les dysfonctionnements doivent être résolus rapidement pour assurer un rythme optimal et atteindre les objectifs escomptés, notamment en matière de valorisation et de recyclage.

Les exemples choisis, ainsi que le cadre national du développement durable, montrent bien qu'il existe une réelle volonté des pouvoirs publics de faire évoluer les approches classiques. Les cadres institutionnels et réglementaires semblent être pour l'instant satisfaisants même si quelques aménagements pourraient être faits. Il n'en demeure pas moins qu'une vision plus intégrée est nécessaire pour assurer une meilleure synergie entre les projets mis en œuvre. La gouvernance du développement durable est un chantier ouvert. Pour l'heure, il s'agit d'un chantier essentiellement piloté par le Département de l'environnement du Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, ce qui peut montrer ses limites notamment dans les arbitrages.

Le secteur privé est également bien conscient de ces enjeux et du potentiel de création de valeur. Ainsi, la Confédération générale des entreprises au Maroc a transformé sa Commission développement durable en Commission économie verte.

Le Maroc semble donc bien armé pour faire de l'économie verte une priorité. Reste maintenant à assurer son caractère inclusif.

6.2 Synthèse des risques pour la mise en œuvre d'une économie verte inclusive

Tout comme dans le présent rapport, le CESE a convenu que le moment était propice pour la mise en œuvre d'une économie verte. Il a toutefois identifié des risques et des mesures à prendre.

Risques identifiés par le Conseil économique, social et environnemental (CESE15)

- Le Maroc a développé des programmes sectoriels verts mais sans stratégie globale structurante de l'économie verte inclusive.
- L'intégration des différents programmes verts aux niveaux régional et local n'est pas suffisamment poussée.

15 Conseil économique, social et environnemental – Résumé du projet de rapport sur l'économie verte.

- L'accompagnement de la politique d'économie verte est faible en matière de mobilisation de financements privés dédiés, d'efforts de recherche et développement et de valorisation de l'innovation.
- Le cadre législatif environnemental n'est pas effectif et les incitations fiscales manquent pour le développement des métiers verts.
- L'absence d'un programme national global et structurant de formation et de recherche et développement pourrait engendrer des incohérences au niveau des profils métiers et des retards dans l'exécution des programmes.

À ces risques nous pouvons ajouter que les différents secteurs productifs ne sont pas associés et que leurs impacts sur les ressources et les milieux ne sont pas pris en compte. Si la problématique de l'eau semble être plutôt prise en considération à cause des nombreux signaux d'alerte qui ont été émis, d'autres ressources sont très largement négligées. La consommation d'énergie, les impacts sur les sols, la perte en biodiversité, la pollution atmosphérique, sont des enjeux réels qui doivent être systématiquement intégrés dans les planifications stratégiques sectorielles.

Par ailleurs, il est à noter que le gouvernement travaille actuellement sur la stratégie nationale de développement durable qui a défini l'économie verte comme le découplage entre la croissance et la pression sur les ressources d'une part, et l'émergence de filières vertes d'autre part. Les problématiques sociales et sociétales sont traitées à part. Ainsi, la ligne éditoriale semble plutôt claire. La mise en œuvre d'une économie verte n'est qu'un outil qui contribue à un développement durable, mais il ne s'y substitue nullement. L'inclusion doit être considérée au même titre que toutes les autres stratégies sectorielles mises en œuvre. L'économie verte ne devrait pas être plus inclusive que l'économie classique car il est bien clair que toute l'économie dans son ensemble aura du mal à se transformer en peu de temps en économie verte. Pour autant sous toutes ses formes, elle doit être inclusive, qu'elle soit verte ou non.

6.3 Mesures identifiées par le CESE

Première mesure: Définir une stratégie globale de transition vers une économie verte

Élaborer une stratégie globale de développement de l'économie verte au Maroc, intégrant les différentes stratégies et programmes sectoriels, en veillant à sa déclinaison opérationnelle au niveau des régions et en accordant la priorité aux investissements dans les domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques clés, l'efficacité énergétique et la production des énergies renouvelables de petite et moyenne tailles et en encourageant les principes de l'économie circulaire.

Deuxième mesure: Développer les filières industrielles associées à l'économie verte

Le développement des filières vertes passe par un diagnostic stratégique pour identifier les nouvelles filières industrielles adaptées aux potentiels naturels et humains du Maroc et le développement d'un programme d'action pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME) nationales dans les filières industrielles stratégiques identifiées.

La priorité doit être donnée aux programmes nationaux de développement des énergies solaire, éolienne, d'assainissement liquide et de gestion des déchets solides ménagers pour s'appuyer sur les investissements importants engagés dans ces secteurs en matière de création d'emplois et de développement d'expertise.

Compte tenu de l'importance du thème de l'eau dans le développement durable de l'agriculture, le Conseil économique et social propose d'aborder dans le cadre d'une autosaisine spécifique le sujet de l'économie verte en relation avec l'eau et l'agriculture.

Troisième mesure : Élaborer une stratégie d'anticipation des besoins en compétences et de développement des capacités d'innovation

Il convient d'anticiper les besoins futurs en compétences correspondant au programme national de développement des filières industrielles vertes dans les secteurs clés de l'économie verte en coordination avec l'ensemble des partenaires sociaux, économiques et universitaires, tout en intégrant la dimension régionale. Cette mesure permettra de:

- Développer les filières de formation des compétences marocaines tout en veillant à associer les acteurs universitaires, industriels et financiers et en encourageant les initiatives de recherche-développement-innovation génératrices de brevets nationaux couvrant l'ensemble des filières industrielles de l'économie verte ;
- Décliner le programme de formation et de recherche et développement au niveau régional par le biais d'un plan de mobilisation des acteurs régionaux (universités, institutions, Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail, acteurs économiques et collectivités locales). Cette démarche participative permettra l'élaboration des plans régionaux de la formation sur les métiers de la croissance verte.

Quatrième mesure: Renforcer les outils de gouvernance de la stratégie de l'économie verte à l'échelle nationale et régionale

Le renforcement du mode de gouvernance de la stratégie nationale de l'économie verte aux niveaux national et régional est une condition nécessaire pour assurer la cohérence dans la mise en œuvre des orientations fixées par l'ensemble des acteurs clés du pays. Nous proposons de mettre en place un comité interministériel «économie verte» qui aurait pour mission de proposer les orientations stratégiques en matière d'économie verte, d'assurer le suivi de l'exécution et l'amélioration continue des différents programmes engagés et de mesurer leurs retombées économiques, sociales et environnementales.

Cinquième mesure: Développer l'éducation et la sensibilisation environnementales

La dimension environnementale doit être intégrée dans les programmes d'éducation et d'enseignement à tous les niveaux pour influencer les comportements et les futurs modes de consommation. En plus, les moyens de communication et de sensibilisation doivent être renforcés pour une meilleure mobilisation des différents acteurs.

Sixième mesure: Mettre en place des mécanismes financiers dédiés au développement de l'économie verte

- Mettre en place des mesures incitatives pour le développement des investissements privés dans les secteurs de l'économie verte notamment à travers les contrats cadres;
- Renforcer les mécanismes de financement public-privé grâce à des formules avantageuses pour le verdissement des différents secteurs économiques et en particulier pour le segment petites et moyennes entreprises- petites et moyennes industries et très petites entreprises;
- Développer un système de fiscalité environnementale.

Septième mesure: Rendre effectif l'arsenal juridique environnemental existant en mettant en place les instruments de contrôle et de suivi correspondant et en mettant en place de nouvelles lois, intégrant notamment le principe «pollueur payeur» et en promulguant la loi sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

Huitième mesure: Développer la dimension environnementale et le comportement sociétal

Il faut faire de l'économie verte un levier de développement de l'entreprenariat et de la cohésion sociale dans les milieux urbain et rural. La mise en place opérationnelle d'un dispositif de responsabilité sociale et environnementale au sein des entreprises basé sur la Charte sociale du Conseil économique et sociale contribuera à accélérer ce processus.

6.4 Conclusions

Pour l'instant, bien que convaincu du bien-fondé de la mise en œuvre d'une économie verte inclusive, le Gouvernement marocain ne dispose pas encore d'une véritable feuille de route stratégique globale. Au lieu de cela, nous assistons plutôt à l'émergence d'initiatives qui peuvent être considérées comme concourant à une croissance plus verte et inclusive. Ces dernières restent cependant des initiatives isolées qui répondent plus à des programmes d'urgence qu'à une logique de planification multisectorielle. Toutefois, la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, ainsi que sa déclinaison en loi-cadre d'une part et en stratégie nationale de développement durable d'autre part pourrait bien poser les jalons d'une économie résolument verte.

Le rapport a également traité d'une ressource stratégique, l'énergie, et d'un secteur particulièrement sensible, l'agriculture. Il a analysé comment, devant la rareté et le coût de l'énergie, les pouvoirs publics cherchent à développer des solutions nouvelles qui contribueront à limiter les émissions de gaz à effet de serre tout en structurant des filières d'avenir : l'énergie solaire, éolienne et l'efficacité énergétique.

Le choix de l'agriculture s'est fait naturellement compte tenu de son poids socioéconomique et de son impact sur les ressources en eau mais également sur l'énergie, les sols, la biodiversité. Par ailleurs, les investissements considérables mobilisés dans ce secteur appellent à la prudence dans la qualification des projets et de leurs impacts sur l'environnement. L'évaluation environnementale de la stratégie de développement agricole (le Plan Maroc vert) paraît nécessaire pour assurer la pérennisation du secteur et éviter des dégâts irréversibles. Certes, l'agriculture traditionnelle ne permet pas d'élever le niveau de vie du monde rural et elle est souvent synonyme de pauvreté, mais il y a indéniablement un savoir-faire séculaire qui respecte l'environnement. Aujourd'hui, il s'agit de veiller à ce que cette transformation nécessaire de l'agriculture traditionnelle ne se fasse pas au détriment de l'environnement.

Au-delà de ces deux exemples, le rapport a cherché à montrer comment le Maroc s'organise pour faire du développement durable un cap qui va orienter l'ensemble des politiques publiques. Les réalisations, notamment institutionnelles et réglementaires, sont réelles et nombreuses.

Se posent désormais plusieurs problématiques:

- (i) Quelle place donnée à la croissance verte inclusive? Est-ce une vision globale qui va guider l'ensemble des politiques publiques, ou bien sommes-nous sur des projets d'opportunité ?
- (ii) Quels sont les nouveaux mécanismes de financement à mettre en œuvre pour faire de la vision une réalité ?
- (iii) Comment assurer l'inclusion dans toutes les politiques publiques en cours de mise en œuvre ?
- (iv) Comment assurer le respect des contraintes réglementaires ?
- (v) Comment mettre en œuvre une fiscalité environnementale qui contribue au développement durable ?

Le travail entrepris par le Maroc est colossal, mais tellement nécessaire pour assurer une équité intergénérationnelle.

Références

Bouhouch, S., 1996. Résultat de l'enquête nationale sur les terres agricoles soumises à l'érosion. AGR/DAF. Journées d'information sur la gestion conservatoire des terres agricoles. Mahdia, les 11-12 et 17-18 juin 1996

Bourarach, H.E. et Oussible, M., 1995. Management du sol en milieux arides et semi-arides. In: El-Gharous, M. et al.(eds.), Proceedings of the International Dryland Agriculture Conference. May 1994, Rabat, Morocco. pp. 74-82.

Stratégies sectorielles:

- Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. 2008. Agriculture: Plan Maroc vert
- Ministère du commerce, de l'industrie et des nouvelles technologies, 2008. Commerce et distribution: Rawaj (2008)
- Ministère du commerce, de l'industrie et des nouvelles technologies. 2004-2008. Industrie: Émergence 1 & 2
- Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement. Énergie: Nouvelle stratégie énergétique (2008), plan solaire (2010), plan éolien (2010)
- Ministère de l'équipement et des transports. 2010. Transport et logistique: contrat programme logistique
- Ministère du tourisme: Vision 2020

Stratégies thématiques nationales:

- Conseil économique et social. 2012. Rapport sur l'économie verte
- Ministère de l'économie et des finances. 2012. Rapport économique et financier
- Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, 2012. Développement Durable au Maroc. Bilan et perspectives : de Rio a Rio+20
- Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement. 2011. Rapport national sur les indicateurs de développement durable
- Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement. 2011. Rapport sur l'opérationnalisation de la Charte nationale de l'environnement et du développement Durable
- Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement. 2010. Charte nationale de l'environnement et du développement durable
- Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville. Schéma national d'aménagement du territoire
- Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville. Stratégie nationale de développement urbain –Rapports nationaux
- Programme national de protection et de valorisation de la biodiversité (2008)
- Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2010)
- Stratégie nationale de l'eau (2010)
- Texte intégral de la nouvelle Constitution

Référentiels internationaux :

- CEA, 2012. Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique en vue de la vingtième session de la Commission du développement durable. Commission économique pour l'Afrique. Nations Unies.

- Nations-Unies, 2012. Déclaration de Rio+20
- OCDE, 2011. Vers une croissance verte
- PNUE, 2011. Vers une économie verte: synthèse à l'intention des décideurs

Annexes

Secteur / Thématique	Nom de la stratégie et principaux axes stratégiques
Agriculture ¹	<p>Le Plan Maroc vert identifie sept filières prioritaires, détermine les objectifs chiffrés en matière de productions et de rendements. La stratégie repose sur deux axes forts: l'approche territoriale et une approche différenciée en fonction du type d'agriculture (moderne ou traditionnelle).</p> <p>Les principaux impacts attendus du PMV à l'horizon 2020 sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> Cibler 1,4 million d'agriculteurs; Multiplier par 2,5 la valeur ajoutée agricole; Créer 1,5 million d'emplois; Augmenter les exportations de 1,35 à 4,6 millions de tonnes (soit + 254 %); Mettre en place 1500 projets dans le cadre de 16 plans agricoles régionaux; Investir globalement 147 milliards de dirhams dont 66,3 milliards de fonds publics. <p>La stratégie Halieutis s'organise autour de trois axes clés: la gestion durable des ressources halieutiques, l'amélioration des performances du secteur à travers l'investissement dans l'outillage, l'amélioration de la compétitivité du secteur par une meilleure valorisation des produits dans le but de se positionner sur des marchés clés à l'export.</p>
Pêche ²	<p>Les objectifs chiffrés de la stratégie à l'horizon 2020 sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la contribution au PIB, qui doit passer de 8 milliards de dirhams à 21 milliards de dirhams Création de 115 000 emplois supplémentaires Chiffre d'affaires à l'export de 3,1 milliards de dirhams
Industrie ³	<p>La stratégie du Pacte national pour l'émergence industrielle est conçue autour de trois idées fondamentales:</p> <ul style="list-style-type: none"> La nécessité absolue de concentrer les efforts de relance industrielle sur les filières pour lesquelles le Maroc possède des avantages comparatifs clairs et exploitables (les «métiers mondiaux du Maroc»), à travers des programmes de développement dédiés ; La nécessité de traiter l'ensemble du tissu des entreprises, sans exclusives, à travers quatre «chantiers transversaux» majeurs : renforcement de la compétitivité des PME, amélioration du climat des affaires, formation, et un plan de développement de parcs industriels de nouvelle génération, dits «P2I-Plateformes industrielles intégrées»; La nécessité de mettre en place une organisation institutionnelle à même de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes. <p>La stratégie comprend de nombreux objectifs chiffrés à l'horizon 2015, en termes d'emplois, de contribution au PIB, d'exportations et d'investissement tels que: la création d'emplois industriels pérennes et la réduction du chômage urbain, avec un objectif de création de 220 000 emplois d'ici à 2015; ce qui passe par la formation de 220 000 personnes d'ici à 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation du PIB industriel avec un objectif de 50 milliards de dirhams additionnels d'ici à 2015; La réduction du déficit commercial, avec la génération d'un volume supplémentaire d'exportations de 95 milliards de dirhams; L'appui à l'investissement industriel, tant national qu'étranger, avec un objectif de 50 milliards de dirhams d'investissements privés dans l'activité industrielle.

Secteur / Thématique	Nom de la stratégie et principaux axes stratégiques
Tourisme ⁴	<p>La stratégie 2020 du tourisme vise à:</p> <ul style="list-style-type: none"> Doubler la taille du secteur du tourisme par la création de six stations balnéaires qui prennent en compte la dimension régionale du développement durable. Porter la capacité litière à 200 000 lits touristiques dans tout le royaume; Augmenter la fréquence de visite des touristes; Porter les revenus touristiques à 140 milliards de dirhams en 2020; Augmenter le nombre d'emplois directs créés dans le secteur du tourisme à 1 million.
Artisanat ⁵	<p>La Vision 2015 pour l'artisanat tourne autour de trois axes stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un tissu d'entreprises dynamique et structuré; Appui aux mono artisans urbains et ruraux à travers un ensemble de mesures visant à augmenter la demande qui leur est adressée ainsi que leurs revenus et à améliorer leurs conditions de travail et de vie; Mise en place des mesures transversales à même de permettre l'épanouissement du secteur dans sa globalité et ayant trait à la promotion et la formation. <p>La Vision 2015 pour l'artisanat se fixe pour objectifs de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Doubler le chiffre d'affaires de l'artisanat à contenu culturel; Porter à 300 le nombre d'entreprises dans le secteur dont 15 à 20 acteurs de référence; Multiplier par 10 les exportations formelles; Générer 4 milliards de dirhams de PIB supplémentaire; Créer 115 000 emplois; Former 60 000 lauréats dans le cadre du système de formation professionnelle du secteur.
Logistique ⁶	<p>La stratégie nationale pour le développement de la compétitivité de la logistique a identifié cinq types de plateformes à ériger, le foncier à mobiliser (2 000 hectares d'ici à 2015 et 3 300 hectares d'ici à 2030). Cette stratégie vise un objectif d'amélioration de la compétitivité nationale correspondant à 5 % du PIB.</p>
Commerce extérieur ⁷	<p>La stratégie Maroc export + vise à développer les exportations marocaines sur la période 2008-2018.</p> <p>Les objectifs fixés sur la période visent un doublement des exportations d'ici à 2015 et un triplement d'ici à 2018, soit de passer de 114 millions de dirhams en 2008 à 327 millions de dirhams en 2018.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, la stratégie repose sur trois axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le ciblage des secteurs et des produits prioritaires dont l'offre est disponible puis ceux issus des plans sectoriels au fur et à mesure du développement de leur offre. Le ciblage des marchés prioritaires à court terme, afin de consolider la position du Maroc sur ses marchés traditionnels et de se diversifier vers de nouveaux marchés à fort potentiel. L'accompagnement des entreprises en vue de leur développement à l'international en fonction de leur aptitude à exporter.

Secteur / Thématique	Nom de la stratégie et principaux axes stratégiques
Commerce interieur ⁶	<p>La Plan Rawaj 2020 se fixe pour objectifs de:</p> <p>Faire du secteur du commerce et de la distribution, un secteur dynamique qui réponde aux besoins des consommateurs marocains;</p> <p>Garantir un tissu commercial complémentaire assurant un développement harmonieux de toutes les formes de commerce et adapté aux différentes typologies des territoires et ce, via un encadrement du développement du commerce dans sa globalité en conservant l'équilibre entre commerce moderne et traditionnel, tout en encourageant le développement de nouvelles formes de distribution;</p> <p>Assurer un appareil commercial qui réponde aux exigences de qualité, de sécurité, d'accessibilité et d'animation à travers l'appui à la modernisation du commerce de proximité (contribution financière jusqu'à 35 000 dirhams par petit commerçant à revenu limité) et l'encouragement à la redynamisation des pôles commerciaux;</p> <p>Moderniser 25 000 commerces de proximité fin 2012;</p> <p>Accompagner 25 entreprises championnes nationales à l'horizon 2012 ;</p> <p>Favoriser l'émergence d'une offre de produits avec un meilleur rapport qualité/prix qui réponde aux besoins de toutes les catégories de consommateurs;</p> <p>Doter les commerçants d'une protection sociale pérenne;</p> <p>Développer une offre de formation adaptée aux besoins du secteur.</p> <p>Ces choix stratégiques ambitionnent, à l'horizon 2020, de:</p> <p>Tripler le PIB actuel du commerce;</p> <p>Porter la contribution du commerce au PIB national à 15 % (contre 11 % pour l'année 2006);</p> <p>Créer plus de 450 000 emplois.</p>

(Footnotes)

- 1 Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. 2008. Plan Maroc vert
 - 2 Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. 2009. Présentation de la stratégie Halieutis par la Direction des industries de la pêche. Juin 2009
 - 3 Ministère de l'industrie du commerce et des nouvelles technologies – Pacte national pour l'émergence industrielle – contrat programme 2009-2015
 - 4 Ministère du tourisme - Vision stratégique de développement touristique « Vision 2020 », contrat programme 2011/2020.
 - 5 Ministère de l'artisanat - Stratégie de l'artisanat 2006 - 2015
- Maison de l'artisanat – contrat programme 2006 - 2015
- 6 Ministère de l'équipement et des transports – contrat programme logistique 2010 - 2015